



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

Bulletin officiel
de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse
et des Sports

**n° 6
2025**

Bulletin officiel n° 6 du 6 février 2025

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo6-0>

Sommaire

Traitements et indemnités, avantages sociaux

Pensions

Simplification des modalités de gestion des retraites – Fin de la demande de radiation des cadres

→ [Circulaire du 27-01-2025](#) - NOR : MENF2502944C

Enseignements primaire et secondaire

Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

Programme d'éducation à la sexualité – Éduquer à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle et à l'école élémentaire, éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée

→ [Arrêté du 03-02-2025](#) JO du 5-2-2025 - NOR : MENE2503064A

Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

Mise en œuvre de l'éducation à la vie affective et relationnelle (dans les écoles) et de l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (dans les collèges et les lycées)

→ [Circulaire du 04-02-2025](#) - NOR : MENE2503565C

Personnels

Mobilité

Opérations de mobilité des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) – Rentrée scolaire 2025

→ [Note de service du 15-01-2025](#) - NOR : MEND2500451N

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Corse au sein de l'université de Corse-Pasquale Paoli

→ [Arrêté du 05-02-2025](#) - NOR : MENS2502110A

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au comité ministériel d'audit interne des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des sports, de la jeunesse et de la vie associative

→ [Décision du 14-01-2025](#) - NOR : MENI2502148S

Pensions

Simplification des modalités de gestion des retraites – Fin de la demande de radiation des cadres

NOR : MENF2502944C

→ Circulaire du 27-1-2025

MENESR – MSJVA – DAF E2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie, aux chancelières et chanceliers d'universités, aux présidentes et présidents-directeurs généraux et directrices générales d'établissements d'enseignement supérieur

La réforme de la gestion des retraites de l'État a simplifié la démarche de l'utilisateur en lui permettant de formuler sa demande de départ à la retraite en ligne, via le portail info-retraite.fr et/ou via ensap.gouv.fr, puis de suivre le traitement de sa demande et d'accéder aux documents mis à sa disposition.

Dans le cadre des mesures de simplification concernant le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), et le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative (MSJVA), prises en comité interministériel de la transformation de la fonction publique du 24 avril 2024, la transmission de la demande de radiation des cadres à son administration de rattachement pour retraite, hors invalidité, est supprimée à compter de l'année 2025. La demande de départ en retraite, hors invalidité, vaudra alors demande de radiation des cadres pour nos périmètres ministériels.

La présente circulaire a pour objet de présenter les modalités de gestion des retraites. Elle rappelle les conditions de mise à jour des comptes individuels de retraite (CIR), d'exercice du droit information retraite et d'instruction des demandes de départ en retraite des fonctionnaires relevant, pour la gestion de leur carrière, des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que des sports, de la jeunesse et de la vie associative. Elle précise également le circuit d'information en direction des services en charge des ressources humaines.

I. Mises à jour des CIR

Conformément aux dispositions de l'article R. 65 du Code des pensions civiles et militaires de retraite, chaque fonctionnaire dispose d'un CIR à partir duquel est liquidée et concédée sa pension.

Dès son recrutement, le fonctionnaire se voit attribuer un compte dont le service gestionnaire de sa carrière demande la création au service des retraites de l'État (SRE) situé à Nantes. Afin que l'ouverture du compte soit effective, le fonctionnaire doit communiquer ses données d'identification précises (numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR), nom, prénoms et date de naissance). Un contrôle de la parfaite conformité de ces données est ensuite opéré auprès de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) en charge du système national de gestion des identifiants (SNGI). Cette certification des données est un prérequis à l'ouverture du compte et à son alimentation.

Après création et certification du compte, l'employeur y porte, tout au long de la carrière de l'agent, les informations qui seront nécessaires pour l'exercice du droit à l'information retraite et *in fine* pour le calcul de la pension, notamment :

- l'état civil de l'agent et des membres de sa famille ;
- la situation matrimoniale ;
- l'adresse ;
- le déroulement de carrière (nomination, grades et emplois successivement détenus, indices, positions statutaires occupées, quotités de temps de travail, périodes de congés, etc.) ;
- la carrière antérieure effectuée auprès d'une autre fonction publique (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales [CNRACL]) ;
- les périodes rachetées au titre des années d'études ;
- les périodes de services de non-titulaire validées ;
- le service national ;
- les périodes et les modalités de réduction ou d'interruption d'activité ;
- les bonifications indiciaires, les bonifications et majorations de durées d'assurance ;
- les périodes d'allocations d'enseignement et de première année d'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) ;
- le cas échéant, les données relatives à l'invalidité.

Sont également inscrites au compte, lors de la cessation définitive d'activité, les données relatives à la fin de carrière du fonctionnaire, la date de radiation des cadres et l'indice de référence.

Chaque fonctionnaire peut consulter son CIR sur l'espace numérique sécurisé des agents publics (Ensap), après s'y être enregistré. Le portail Ensap est accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone à l'adresse : <https://ensap.gouv.fr>. Pour garantir la fiabilité des données au moment de son départ en retraite, l'agent doit

signaler aux services compétents, de préférence dès qu'il la constate et sans attendre sa fin de carrière, toute erreur, en suivant les indications figurant sur le site.

Il est recommandé d'indiquer aux fonctionnaires qu'il est dans leur intérêt de participer à la mise en qualité de leur CIR en répondant aux sollicitations de leur service RH à ce sujet tout au long de leur carrière.

En effet, la pension étant liquidée et payée sur la base des seuls éléments inscrits au CIR, il est impératif que celui-ci soit complet et fiable.

À partir de l'âge de 45 ans, le fonctionnaire peut effectuer lui-même les premières simulations de sa pension. Ces simulations deviennent beaucoup plus précises à partir de 55 ans, après que les services de gestion aient pu intégrer les diverses bonifications ou majorations dont l'agent pourrait se prévaloir ainsi que d'autres mises à jour éventuelles, sur sa situation de famille par exemple.

II. Processus de gestion des retraites

La prise en charge de la situation du fonctionnaire évolue selon l'âge des intéressés : avant 55 ans, après 55 ans et 2 ans avant le départ à la retraite.

A. Prise en charge du fonctionnaire avant 55 ans

Il est fortement recommandé à chaque fonctionnaire de répondre à toutes les demandes de communication de pièces justificatives dont son service de gestion a besoin pour compléter les informations inscrites à son CIR avant son 55^e anniversaire. À cette date, son compte est réputé avoir été entièrement complété par son service de gestion. L'agent peut en vérifier la complétude sur le site ensap.gouv.fr.

Il doit y trouver toutes les données qui seront prises en compte pour le calcul de sa pension (situation familiale, carrière, bonifications et majorations), y compris celles se rapportant à des services publics antérieurs à sa nomination auprès des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que des sports, de la jeunesse, et de la vie associative.

Il peut par exemple vérifier que toutes ses années de carrière de fonctionnaire ont bien été répertoriées, que son taux d'activité (temps complet ou temps partiel) est conforme pour chaque période affichée, que ses services en qualité de fonctionnaire stagiaire ont bien été recensés. Il peut également s'assurer que son grade et son indice de rémunération sont corrects. Le cas échéant, il peut contrôler les périodes ouvrant droit au bénéfice d'une bonification, pour services hors d'Europe par exemple, la nouvelle bonification indiciaire, le service national ou la durée d'assurance de services effectués auprès des régimes alignés (régime de base de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), de la Mutualité sociale agricole (MSA) et de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants [SSI]).

B. Prise en charge du fonctionnaire après 55 ans

À partir de son 55^e anniversaire, l'agent est invité à vérifier régulièrement l'état de son compte sur le site de l'Ensap. C'est à cet âge que le fonctionnaire doit par ailleurs avoir connaissance de son estimation retraite dans le cadre du droit à l'information sur les retraites. S'il constate une anomalie, il doit alors prendre l'attache du SRE qui examine la recevabilité de la demande de corrections et procède aux rectifications nécessaires sur présentation de justificatifs. Le SRE peut, en tant que de besoin, soit orienter le fonctionnaire vers le service administratif en charge de sa gestion de carrière, soit prendre lui-même l'attache de l'employeur.

C. Prise en charge du fonctionnaire deux années avant sa retraite

Environ deux ans avant l'âge légal de sa retraite, le fonctionnaire est invité à réaliser une nouvelle vérification des données inscrites sur son compte individuel de retraite en se connectant sur le site ensap.gouv.fr et en procédant lui-même à une simulation du montant de sa pension.

Il peut ensuite bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec un expert du SRE pour toute question relative aux conditions et aux modalités de départ en lien avec :

- la vérification du droit à pension et la détermination de la date de départ possible. L'attention des fonctionnaires est appelée sur le fait que la date de radiation des cadres ne correspond pas nécessairement à la date d'ouverture du droit à pension. Il leur appartient de vérifier systématiquement auprès du SRE la date effective d'ouverture du droit à pension.
- le calcul du montant de la pension, notamment pour obtenir des projections personnalisées, pour des carrières présentant des éléments spécifiques nécessitant une analyse approfondie, tels que les carrières longues ou les situations de handicap.

Le SRE est alors l'unique interlocuteur du fonctionnaire pour toute question relative à sa future pension, par téléphone au 02 40 08 87 65 ou sur le site <https://retraitesdeletat.gouv.fr>. La messagerie sécurisée Ensap permet aussi de simplifier la communication, d'assurer un suivi facilité et la confidentialité des échanges. À cet égard, il sera conseillé aux fonctionnaires de mettre le profil de leur compte Ensap à jour, en acceptant de recevoir des mailings du SRE (rubrique mon profil sur la page d'accueil).

En outre, le SRE met à la disposition des usagers (actifs et retraités), un guide « **Mon parcours retraite** » qui les oriente vers les services et les informations adaptés à la situation de chacun.

Pour toute question ayant trait à la fin de carrière (promotions, mutations, changements de fonction, congés de maladie et l'ensemble des dispositifs de poursuite d'activité après la limite d'âge) les agents doivent contacter leur service gestionnaire de personnel. Ce dernier pourra demander une étude de fin carrière concernant particulièrement les dispositifs de poursuite d'activité après la limite d'âge auprès du conseil retraite du SREN.

III. Dépôt de la demande de retraite

Pour bénéficier de sa pension, le fonctionnaire doit présenter sa demande de retraite au minimum six mois et au maximum dix-huit mois avant la date de son départ.

A. Une simplification des démarches des futurs retraités

Le fonctionnaire effectue sa demande de pension en ligne via ensap.gouv.fr, pour la partie fonctionnaire et le cas échéant via le portail info-retraite.fr pour les autres régimes. Le portail Ensap permet de suivre l'évolution de la demande aux différentes étapes de traitement par le SRE.

À partir de 2025, selon le calendrier présenté à l'annexe 1, la demande de départ en retraite vaut demande de radiation des cadres auprès de l'employeur.

La radiation des cadres demeure mais devient automatique pour les agents des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que des sports, de la jeunesse et de la vie associative après le dépôt de leur demande de départ en retraite, suivant le principe : « Dites-le-nous une fois ». Le futur retraité n'aura plus à adresser sa demande de radiation des cadres. Il s'agit d'**une mesure de simplification** qui permet d'alléger la charge administrative pour les agents partant en retraite et de sécuriser les procédures de prise en charge (complétude des dossiers notamment).

Ce nouveau mode de fonctionnement pourra être présentée aux fonctionnaires par l'infographie figurant en annexe 2.

B. Un nouveau circuit d'information interne à l'administration

Cette automatisation nécessite de mettre en place un nouveau circuit d'information dans les services afin d'établir l'arrêté de radiation des cadres et d'assurer la bonne information de tous les acteurs concernés (responsables hiérarchiques de l'agent partant en retraite, service RH). Le nouveau circuit d'information instauré entre le service des retraites de l'État (SRE) de la DGFiP, le SREN, les pôles retraites académiques et de l'enseignement supérieur et au sein des services de gestion est présenté à l'annexe 3.

Le pôle de gestion des retraites dont relève le fonctionnaire instruit la demande et procède à la saisie des données de fin de carrière directement dans le CIR. Il procède à la radiation des cadres, ou la demande au service RH compétent, selon les organisations mises en place.

L'administration dispose d'un délai de deux mois après réception de la demande de départ en retraite pour la signature de l'acte de radiation.

Ce nouveau circuit d'information devrait permettre aux services en charge des ressources humaines de suivre de manière plus complète, précise et précoce les demandes de départ en retraite, et ainsi calibrer plus finement les opérations portant sur les RH.

IV. Le départ en retraite pour invalidité

Le départ en retraite pour invalidité s'effectue dans le cadre d'une procédure spécifique et ne suit pas la procédure présentée au III pour les autres départs en retraite. Toute demande de pension pour invalidité doit continuer à être présentée par la voie hiérarchique au service académique ou d'enseignement supérieur en charge de la gestion du fonctionnaire. Après examen par l'instance médicale compétente, la demande est ensuite instruite par le service des retraites de l'éducation nationale.

La présente circulaire a fait l'objet d'un webinaire de présentation aux pôles Tosca le 18 décembre 2024. Elle abroge les circulaires n° 2019-002 du 22 janvier 2019 et n° 2019-083 du 11 juin 2019.

Pour la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et par délégation,

Le secrétaire général,
Thierry Le Goff

Annexe(s)

- 📄 [Annexe 1 – Calendrier d'intégration dans le dispositif de simplification des départs en retraite](#)
- 📄 [Annexe 2 – Infographie retraite pour l'information des fonctionnaires](#)
- 📄 [Annexe 3 – Le circuit d'information](#)

Annexe 1 – Calendrier d’intégration dans le dispositif de simplification des départs en retraite

Calendrier	Pôles Tosca relevant des académies ou de l'enseignement supérieur	Administration centrale et pôle Guérandais
Février 2025	Créteil (AAL91 et AAK24) – Nantes (AAL17 et AAK17) - Lyon (AAL10 et AAK10) – Rennes (AAL14 et AAK14) – Toulouse (AAL16 et AAK16)	Pôle Tosca Guérande (AAK99) <i>(Nouvelle-Calédonie, Guyane, université de la Réunion, Mayotte, Wallis-et-Futuna, premier degré et université de la Polynésie Française)</i>
Mars 2025	Amiens (AAL20 et AAK20) - Aix-Marseille (AAL02 et AAK02) – Besançon (AAL03 et AAK03) – Bordeaux (AAL04 et AAK04) - Clermont-Ferrand (AAL06 et AAK06) – Dijon (AAK07) – Poitiers (AAK13 et AAL22) – Limoges (AAK22)	
Avril 2025	Corse (AAK27) – Guadeloupe (AAL32 et AAK32) – Grenoble (AAL08 et AAK08) – Martinique (AAK31) – Nice (AAL23 et AAK23) – Normandie (AAL05, AAL21 et AAK05) – Orléans-Tours (AAL18 et AAK18)	Administration centrale (AAK00, AAL64, AAL65)
Mai 2025	Lille (AAL09 et AAK09) – Montpellier (AAL11 et AAK11) – Nancy-Metz (AAL12 et AAK12) – Paris (AAL90, AAL93, AAL94, AAL95 et AAK51)	
Juin 2025	Polynésie-Française (AAK41) – La Réunion (AAK28) – Reims (AAL19 et AAK19) – Strasbourg (AAL15 et AAK15) – Versailles (AAL92, AAL96 et AAK25)	

Annexe 2 – Infographie retraite pour l'information des fonctionnaires

FONCTIONNAIRES : QUAND ET COMMENT VOUS INFORMER SUR VOTRE RETRAITE ?



Vous êtes fonctionnaire de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur ? Voici les modalités de gestion de votre compte individuel de retraite et les étapes à suivre pour bien préparer votre départ à la retraite.

Début de carrière

Votre service de ressources humaines vous ouvre un compte individuel de retraite

ensap.gouv.fr 

Comment y accéder ?
→ S'inscrire sur l'espace numérique sécurisé de l'agent public (Ensap) : ensap.gouv.fr

Dès 35 ans



Vous recevez **tous les 5 ans** un relevé de carrière

Dès 45 ans

Vous pouvez simuler votre future pension



Comment procéder ?
→ **Se connecter** sur l'Ensap : ensap.gouv.fr
→ **Vérifier les données** : état civil, situation familiale, carrière, etc.
→ **Signaler** toute anomalie à son service de ressources humaines

Dès 53 ans

Vous êtes contacté par votre service de ressources humaines

**Pourquoi ?**

- **Vérifier** avec vous l'exactitude des données enregistrées sur l'Ensap
- **Justifier**, le cas échéant, de vos droits à bonification ou majoration de votre pension

Dès 55 ans

Votre compte est réputé complet et vous recevez une estimation retraite

**Et après ?**

- **Vérifier régulièrement les données** enregistrées sur l'Ensap⁽¹⁾ et faire modifier son compte en cas d'anomalie (rubrique « demande de correction en ligne »)
- **Contactez le service des retraites de l'État** pour toute autre question soit par téléphone au **02 40 08 87 65** soit via le formulaire en ligne sur retraitesdeletat.gouv.fr (rubrique Actifs > Je contacte mon régime)

À 2 ans de la retraite

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé du service des retraites de l'État en appelant le **02 40 08 87 65** ou via le formulaire en ligne sur retraitesdeletat.gouv.fr (rubrique Actifs > Je contacte mon régime)

Demande de départ

Vous devez faire la demande au moins **6 mois avant la date de votre départ**

Comment procéder ?

- Déposer votre demande de retraite unique inter-régime en ligne sur le site info-retraite.fr si vous avez des droits ouverts auprès d'autres régimes que celui de fonctionnaire
- Déposer votre demande de pension civile en ligne sur votre espace Ensap, rubrique Demander ma retraite. Vous n'avez plus à demander votre radiation des cadres auprès de votre hiérarchie. Désormais, votre demande de départ génère automatiquement une demande de radiation des cadres auprès de votre employeur, sans aucune démarche de votre part.

(1) Lors de votre demande de retraite, votre pension sera calculée sur la base des seuls éléments inscrits à votre compte.



Annexe 3 – Le circuit d’information

L’usager, après avoir effectué sa demande de départ en retraite, ne recevra plus le formulaire de demande de radiation des cadres. Il sera informé de la procédure simplifiée, suivie désormais par son employeur, selon le calendrier figurant à l’annexe 1.

Il recevra l’information suivante sur le site de l’Ensap :

Vous avez effectué votre demande de départ à partir de votre compte ENSAP

Vous avez reçu un courriel d’accusé réception mentionnant les éléments de votre demande. Vous avez renvoyé votre demande de radiation des cadres signée au service ressources humaines de votre administration.

Procédure simplifiée

Si le document de demande de radiation des cadres n’est pas joint au courriel d’accusé réception récapitulant les éléments de votre demande et ne figure pas non plus dans le suivi de votre demande dans votre compte sécurisé ENSAP, c’est que votre employeur a adopté la nouvelle procédure simplifiée. Votre radiation des cadres sera dans ce cas effectuée automatiquement par votre employeur.

Consultez [la liste des employeurs](#) concernés par la procédure simplifiée.

Sur votre compte personnel ensap, le pavé "Mon départ à la retraite" est alors remplacé par "Suivi de ma demande de départ".

Toutes les étapes liées à la procédure y figurent et vous sont également notifiées par courriel. Vous y trouverez notamment l’estimation du montant de votre retraite.

Après la confirmation de votre départ à la retraite, votre [titre de pension](#) sera disponible dans votre espace sécurisé ENSAP, onglet "Ma pension".

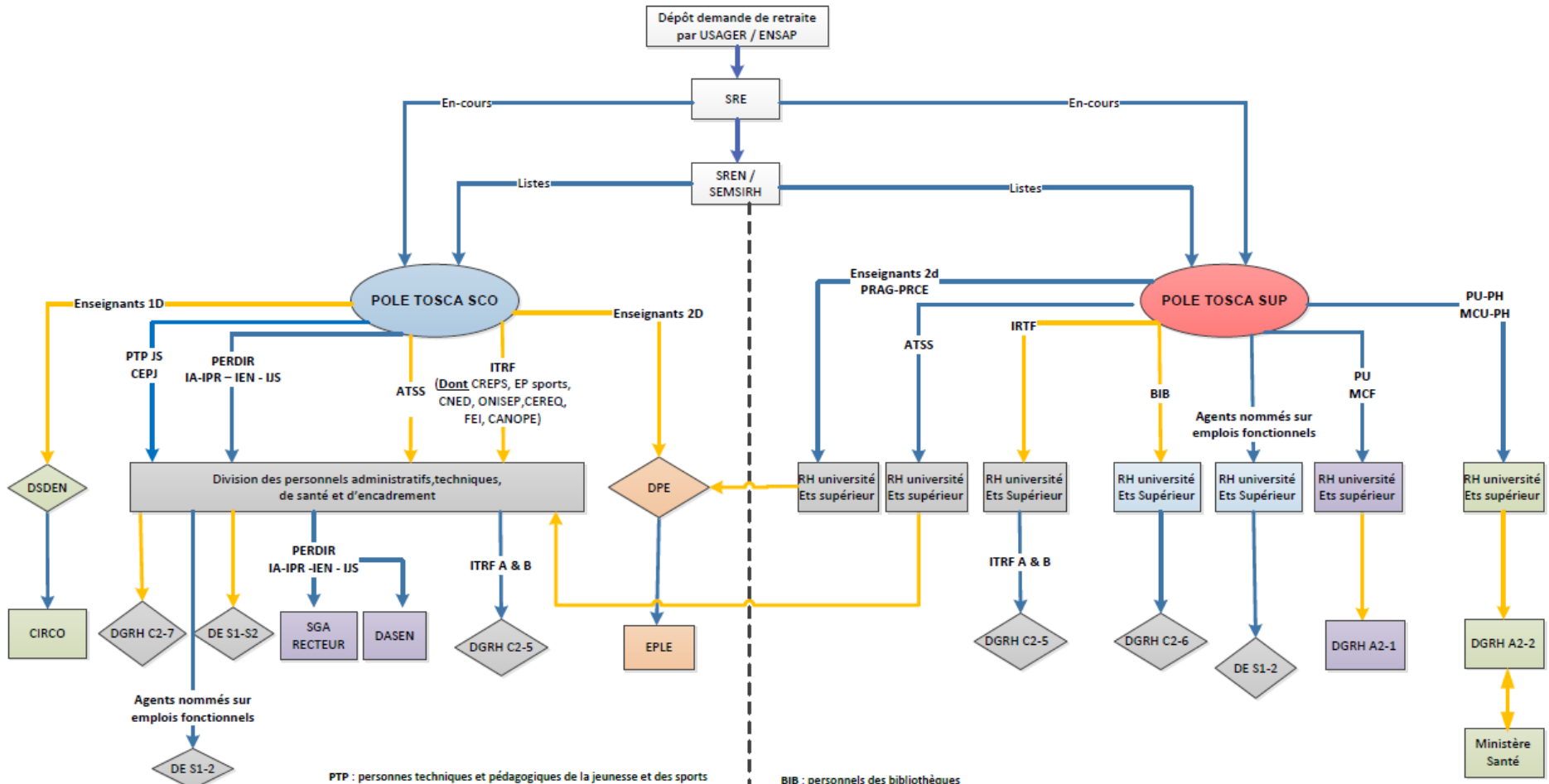
Si la procédure de départ à la retraite est simplifiée et désormais complètement dématérialisée, il n’en demeure pas moins que l’agent, pour la gestion et la bonne communication des informations, peut informer son supérieur hiérarchique (N + 1) au moment du dépôt de sa demande de départ en retraite qui vaut désormais demande de radiation des cadres suivant le principe : « Dites-le-nous une fois ».

Il est désormais nécessaire de mettre en place un flux descendant d’informations entre les différents acteurs de l’administration afin de permettre la prise de l’arrêté de radiation des cadres par le service compétent et d’informer les supérieurs hiérarchiques directs des demandes de départ à la retraite concernant les agents de leur structure.

1. Le pôle Tosca (pôle académique, de l’enseignement supérieur ou de l’administration centrale en charge des retraites) reçoit du SREN des listes de demandes de départ à la retraite issues de l’Ensap relatives à son périmètre d’intervention, selon un flux hebdomadaire (qui pourra être bimensuel selon les périodes de l’année). Les listes transmises par le SREN permettent d’identifier les différentes sous-population afin d’assurer le traitement de chaque situation par le service concerné ;
2. Les données transmises permettent aux différents pôles Tosca :
 - soit de prendre l’arrêté de radiation des cadres (s’il en est chargé), en informant le service RH et la hiérarchie de l’agent ;
 - soit de transmettre les informations nécessaires aux services RH compétents pour établir l’arrêté de radiation des cadres, en informant la hiérarchie de l’agent.

Le schéma ci-dessous modélise les échanges d’information nécessaires à la préparation des arrêtés de radiation des cadres et à l’information des services RH et des encadrants des partants. Les couleurs des flèches indiquant quel service établit l’arrêté de radiation des cadres sont indicatives et seront adaptées à chaque organisation. En particulier, il pourrait être envisagé que le pôle Tosca établisse directement les arrêtés de radiation dans des structures de taille moyenne ou petite.

SUPPRESSION de la DEMANDE de RADIATION des CADRES – CIRCUIT de l'INFORMATION des SERVICES RH



PTP : personnes techniques et pédagogiques de la jeunesse et des sports
 IJS : inspecteur de la jeunesse et des sports
 PERDIR : personnel de direction
 CEPJ : conseiller éducation populaire et de jeunesse
 DPE : division personnels enseignants
 Emplois fonctionnels : l'information doit parvenir à DE SE . L'arrêté de radiation est pris par l'administration d'origine

BIB : personnels des bibliothèques
 ITRF : ingénieurs techniques de recherche et de formation (A, B et C)
 Emplois fonctionnels : l'information doit parvenir à DE SE . L'arrêté de radiation est pris par l'administration d'origine

Les demandes de retraites des administrateurs de l'Etat sont traitées à la direction de l'encadrement (DE S1-2)

➡ Pour information
 ➡ Pour prise ARDC

Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

Programme d'éducation à la sexualité – Éduquer à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle et à l'école élémentaire, éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée

NOR : MENE2503064A

→ Arrêté du 3-2-2025 - JO du 5-2-2025

MENESR – DGESCO C1-3

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 121-1, L. 312-16 et D. 311-5 ; avis du Conseil supérieur de l'éducation du 29-1-2025

Article 1 – Le programme d'éducation à la sexualité – éduquer à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle et à l'école élémentaire, éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée – est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2025-2026.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 février 2025,

Pour la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal

Annexe(s)

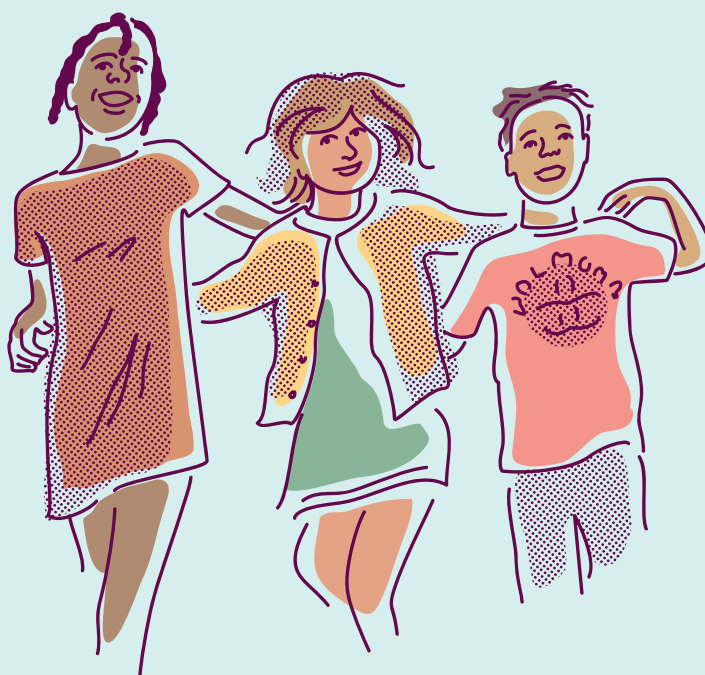
▾ **Annexe – Un programme ambitieux : éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un programme ambitieux : éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité



- **Présentation du programme de l'école maternelle et de l'école élémentaire :** éduquer à la vie affective et relationnelle
- **Présentation du programme du collège, du lycée et du CAP :** éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

Table des matières

Principes, valeurs, finalités	p. 3
Organisation et mise en œuvre.....	p. 5
Organisation du programme	p. 5
Mise en œuvre des séances spécifiques obligatoires.....	p. 6
La place des compétences psychosociales dans le cadre des séances d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité.....	p. 7
Parcours de l'élève.....	p. 7
Objectifs d'apprentissage pour chaque niveau.....	p. 9
École maternelle.....	p. 11
Objectifs d'apprentissage par axe du programme et par niveau	p. 11
À aborder avant 4 ans	p. 11
À partir de 4 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés	p. 13
À partir de 5 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés	p. 15
École élémentaire	p. 17
Objectifs d'apprentissage par axe du programme et par niveau	p. 17
Cours préparatoire	p. 17
Cours élémentaire première année.....	p. 19
Cours élémentaire deuxième année	p. 20
Cours moyen première année.....	p. 22
Cours moyen deuxième année	p. 23
Collège	p. 25
Objectifs d'apprentissage par axe du programme et par niveau	p. 25
Sixième.....	p. 25
Cinquième.....	p. 27
Quatrième	p. 29
Troisième	p. 31
Lycée	p. 34
Objectifs d'apprentissage par axe du programme et par niveau	p. 34
Seconde.....	p. 34
Première.....	p. 37
Terminale.....	p. 39
Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP)	p. 42
Objectifs d'apprentissage par axe du programme et par année	p. 42
Première année de formation	p. 42
Deuxième année de formation	p. 45

Principes, valeurs, finalités

« Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène » (article L. 312-16 du Code de l'éducation). Créée par la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001, l'éducation à la sexualité se déploie de manière progressive de l'école maternelle jusqu'aux classes du lycée, à travers une approche globale, positive et bienveillante : elle prend la forme d'une **éducation à la vie affective et relationnelle à l'école primaire** et d'une **éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée**. Elle associe trois champs de connaissances et de compétences : le champ biologique, le champ psycho-émotionnel et le champ juridique et social. L'éducation à la sexualité s'inscrit dans la politique éducative, sociale et de santé en faveur des élèves et dans le parcours éducatif de santé, qui vise à développer le pouvoir d'agir des enfants et des adolescents ainsi que des habitudes favorables à la santé et au bien-être.

Destinée à tous les élèves, encadrée par un programme national, l'éducation à la sexualité exprime un engagement collectif de la Nation. En complément du rôle des parents et des familles des élèves, elle revêt un caractère obligatoire et elle est mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, dans les établissements publics et dans les établissements privés sous contrat. Cette éducation se fonde sur les principes et valeurs de la République, parmi lesquelles l'égalité, l'accès de tous à l'éducation et la laïcité.

Dans ses objectifs comme dans ses démarches, l'éducation à la sexualité permet l'apprentissage du respect de l'intimité corporelle et psychique des élèves, en tenant compte de leur rythme de croissance et de développement, de leurs différences et de leurs singularités.

- Elle vise l'égalité de considération et de dignité, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Elle contribue à la lutte contre les discriminations énoncées à l'article 225-1 du Code pénal et opérées entre les personnes sur le fondement « de leur sexe », « de leur identité de genre » et « de leur orientation sexuelle » (hétérosexualité, homosexualité, bisexualité, asexualité).
- Elle éduque au principe du consentement et contribue à la prévention des différentes formes de violences, notamment des violences sexistes et sexuelles.
- Elle contribue au repérage de l'inceste.
- Elle vise à construire une culture commune de l'égalité et du respect.

L'éducation à la sexualité promeut des relations respectueuses et participe au développement de compétences psychosociales.

Adossée aux savoirs qui constituent les disciplines enseignées de l'école au lycée, l'éducation à la sexualité répond aux missions spécifiques que la Nation confie à l'École en matière d'instruction, de sensibilisation et de développement des capacités de réflexion des élèves. Elle s'ordonne selon trois questions suivies et approfondies tout au long de la scolarité, qui définissent les trois axes du programme : **comment se connaître, vivre et grandir sereinement avec son corps ? Comment rencontrer les autres, construire avec eux des relations**

respectueuses et s’y épanouir ? Comment trouver sa place dans la société, y être libre et responsable ?

Le programme invite à ne pas limiter l’actualité d’une question aux seules références ou exemples contemporains. L’enseignement scolaire permet en effet, à travers l’étude d’œuvres parfois éloignées dans le temps et l’examen d’une grande diversité de documents, de considérer les permanences et les variations des questions qui se sont posées et se posent encore à l’humanité, dans la diversité de son histoire et de ses cultures. L’éducation à la sexualité se nourrit d’une culture générale et civique, qu’elle contribue en retour à alimenter.

L’éducation à la sexualité nécessite un ajustement à l’âge et à la maturité des élèves. Elle se construit en deux étapes successives : une « éducation à la vie affective et relationnelle » pour l’école maternelle et l’école élémentaire, une « éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité » pour le collège et le lycée.

Dans le premier degré (école maternelle et élémentaire), elle prend la forme d’une éducation à la vie affective et relationnelle axée sur le développement de l’enfant et des relations sociales. Elle aide les enfants à comprendre les transformations de leur propre corps et celui des autres, à développer le respect de l’intimité et des droits de chaque personne, et à poser les bases d’une citoyenneté éclairée.

Dans le second degré (collège et lycée), l’éducation à la sexualité, qui vient en complément de la vie affective et relationnelle, apporte des informations adaptées à l’âge des élèves sur leur santé, leurs droits, et les comportements ou relations responsables. Au-delà de la prévention et de l’information, elle propose un parcours progressif visant l’épanouissement personnel et relationnel, tout en cultivant une réflexion sur les dimensions affectives, sociales et culturelles de la sexualité.

La sexualité requiert un degré de maturité et de responsabilité auquel il s’agit de préparer les élèves, progressivement, en respectant leur rythme de développement et en tenant compte des expériences auxquelles ils sont confrontés. Une attention particulière est accordée aux élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment aux élèves en situation de handicap, afin de les inclure dans le travail collectif de sensibilisation et de réflexion.

L’éducation à la sexualité, par son programme qui associe sensibilisation, savoirs et réflexion, doit être pensée et mise en œuvre de manière interdisciplinaire et pluriprofessionnelle, aussi bien dans le premier degré que dans le second degré. Les professeurs en ont la responsabilité première. Elle peut être mise en œuvre en coresponsabilité avec les personnels éducatifs, sociaux et de santé de l’éducation nationale qui jouent un rôle essentiel par leur expertise propre.

Les professeurs conçoivent et organisent collégialement la mise en œuvre pédagogique de cette éducation sous le pilotage et avec le soutien des directeurs d’école ou des chefs d’établissement, garants de la mise en œuvre effective de cet enseignement et de ses principes. Les corps d’inspection et les personnels sociaux et de santé apportent leur conseil en tant que de besoin. L’éducation à la sexualité est inscrite au projet d’école ou d’établissement. Les équipes tiennent compte des besoins identifiés des élèves.

Des partenaires extérieurs, tels que des associations spécialisées, dont les compétences sont dûment reconnues et agréées aux niveaux national ou académique, peuvent être associés aux équipes de personnels de l'éducation nationale. L'intervention d'associations agréées et d'institutions partenaires, lorsqu'elle a lieu, est systématiquement anticipée, préparée et coordonnée avec un ou plusieurs membres de l'équipe éducative ; elle s'effectue toujours en leur présence. Sous la responsabilité pédagogique de l'équipe éducative et sous la responsabilité du chef d'établissement, les intervenants extérieurs respectent la nature scolaire de cette éducation, sans jamais l'instrumentaliser et en promouvant le respect et l'égalité.

Dans leurs démarches pédagogique et éducative, les professeurs et les personnels éducatifs, sociaux et de santé en charge de ce programme sont garants du respect du Code de l'éducation, notamment des principes de neutralité, de laïcité, de la liberté des élèves et de la prise en compte de la singularité de leur parcours de vie.

En complément des séances collectives d'éducation à la sexualité, les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent proposer aux élèves qui en auraient besoin des consultations individuelles. Ces consultations peuvent en effet contribuer au repérage et à la prévention des violences sexuelles.

Organisation et mise en œuvre

→ Organisation du programme

Le programme repose sur trois principes : l'unité, la progressivité, la complémentarité. L'unité du programme repose sur trois axes communs à l'ensemble des niveaux et des moments d'enseignement :

- se connaître, vivre et grandir avec son corps ;
- rencontrer les autres et construire avec eux des relations, s'y épanouir ;
- trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

**Se connaître,
vivre et grandir
avec son corps**

**Rencontrer
les autres et
construire des
relations,
s'y épanouir**

**Trouver sa place
dans la société,
y être libre et
responsable**

Les contenus et les modalités des séances sont progressifs et adaptés à l'âge et à la maturité des élèves :

- les objectifs d'apprentissage sont différenciés pour tenir compte du niveau de maturité et de connaissance des élèves ;
- les notions et compétences sont reprises à divers endroits du programme pour permettre des approfondissements ou des changements de perspective, dans le cadre d'une construction spiralaire des savoirs et des savoir-faire adaptée à l'âge des élèves.

L'éducation à la sexualité est mise en œuvre, pour chaque niveau, au travers d'au moins trois séances annuelles spécifiques obligatoires, mais aussi lors de temps d'apprentissages déployés à partir des autres enseignements, aussi bien dans le premier degré que dans le second.

Les différentes séances et séquences sont complémentaires et constituent un ensemble annuel cohérent. Les liens avec les programmes disciplinaires comme avec les éducations transversales sont explicités dans des ressources d'accompagnement publiées sur Éduscol. Ils constituent autant de prolongements ou de compléments aux trois séances spécifiques obligatoires. Chaque séance est dotée de contenus didactiques et pédagogiques propres qui permettent, à travers la mise en œuvre de démarches et d'activités, l'acquisition des notions et compétences visées.

Les modalités didactiques et pédagogiques sont placées sous la responsabilité des équipes pédagogiques, qui les ajustent aux situations et besoins particuliers. Le programme est articulé avec le parcours éducatif de santé et d'autres dispositifs de l'établissement tels que le programme de lutte contre le harcèlement à l'école. En complément des trois séances spécifiques obligatoires, conformément au Code de l'éducation (article L. 312-16), des temps dévolus à des événements particuliers, des heures de vie de classe, des projets engageant une ou plusieurs classes, des heures de projet d'éducation à la citoyenneté au cycle 4 peuvent aussi être mis en place.

→ Mise en œuvre des séances spécifiques obligatoires

Le premier degré intègre les éléments de programme dans les formes d'organisation qui lui sont propres. Au collège et au lycée, où le fonctionnement par séances paraît le plus approprié, une durée d'environ deux heures semble adéquate pour que les éléments du programme soient présentés et travaillés et que les élèves puissent se les approprier. Les séances donnent toute leur place à des modalités participatives qui permettent à chaque élève de s'exprimer, de poser des questions et d'écouter les autres. Elles permettent d'accueillir les questions et demandes des élèves et de faire place à leur parole.

La programmation et l'organisation de temps ou de séances (contenus, créneaux mobilisés, articulations interdisciplinaires, intervenants, etc.) sont préparées par les personnels responsables des séances spécifiques et présentées dans le cadre des conseils des maîtres et de cycles pour le premier degré et dans le cadre du conseil pédagogique pour le second degré, en dialogue avec le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE). Les notions et compétences associées sont travaillées de façon équilibrée dans les séances spécifiques et dans les contenus disciplinaires qui s'y prêtent. Les parents d'élèves sont informés des objectifs d'apprentissage annuels de cette éducation.

→ La place des compétences psychosociales dans le cadre des séances d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

Les compétences psychosociales (CPS) constituent une des composantes du programme. Elles regroupent des compétences cognitives, émotionnelles et sociales qui permettent d'améliorer les relations à soi et aux autres. Les compétences spécifiques à acquérir sont précisées dans les tableaux suivants, et leur formulation tient toujours compte du contexte et des exigences proprement scolaires.

→ Parcours de l'élève

L'éducation à la vie affective et relationnelle (école primaire) et à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (collège et lycée) se déploie de manière progressive de l'école maternelle jusqu'aux classes du lycée. Pour chaque niveau, les trois axes du programme (se connaître, vivre et grandir avec son corps ; rencontrer les autres et construire avec eux des relations, s'y épanouir ; trouver sa place dans la société, y être libre et responsable) sont explorés à travers des objectifs d'apprentissage déclinés en notions et compétences. Des propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques d'éducation à la sexualité y sont associées. Elles constituent des propositions ouvertes et non prescriptives qu'il convient de compléter et d'ajuster en fonction du contexte de l'établissement et des besoins repérés ou exprimés des élèves. Sans que cela ne revête un caractère obligatoire, la coanimation, notamment avec les personnels de santé et sociaux, est à privilégier pour ces séances spécifiques.

Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle pour l'école maternelle

À l'école maternelle, l'éducation à la vie affective et relationnelle se développe à partir de la considération du corps, des sentiments et des émotions, du respect de l'intimité et de l'égalité entre les filles et les garçons. **L'ensemble des activités et des apprentissages inscrits dans le programme permet aux élèves de découvrir les conditions élémentaires du respect de soi et des autres.** Il s'agit de sensibiliser les élèves aux exigences complémentaires de liberté, d'égalité et de respect et de leur permettre de prendre progressivement connaissance d'eux-mêmes, de s'épanouir dans leurs relations avec les autres, notamment en développant leurs compétences psychosociales. Pour mettre en œuvre le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, l'équipe éducative peut s'appuyer sur le quotidien de la classe et sur les activités qu'ils ont l'habitude de mener. Une coanimation des séances est possible avec un autre membre de l'équipe éducative. Une attention soutenue est donnée au repérage d'enfants en danger, et plus largement à la protection de l'enfance.

Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle pour l'école élémentaire

Le travail conduit à l'école élémentaire prend appui sur les acquis du cycle 1, notamment pour ce qui concerne la découverte du corps et des principales émotions, la compréhension et le respect de l'intimité corporelle, la découverte des règles et des principes de la vie en groupe et en société. Les équipes enseignantes responsables des cycles 2 et 3, le cas échéant en coanimation avec les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale, apportent aux élèves des connaissances scientifiques plus précises sur leur corps et leurs émotions. Les

élèves apprennent à identifier des adultes de confiance et ils découvrent également différents types de familles. Les professeurs et les autres personnels en charge des séances veillent à l'utilisation d'un vocabulaire précis, scientifique.

À partir du cycle 3, étant donné les changements induits par la puberté et le passage progressif de l'enfance à l'adolescence, l'éducation à la vie affective et relationnelle apporte aux élèves les éléments de connaissance et de réflexion leur permettant d'appréhender de manière éclairée les changements qu'ils constatent et éprouvent, tant pour ce qui concerne leur propre corps que celui des autres. **Cette éducation poursuit un objectif de prévention, notamment dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles** ; elle vise également à doter les élèves de compétences et de connaissances qui leur permettent de vivre leur vie affective et relationnelle de façon libre, responsable, respectueuse et épanouissante.

Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité pour le collège

Le passage de l'enfance à l'adolescence occasionne pour les élèves du collège des changements majeurs, à la fois physiques, physiologiques et psychologiques. Si les changements du corps et de la personnalité sont sources d'explorations et d'expériences nouvelles, tant dans le rapport à soi que dans le rapport aux autres, ils peuvent être sources d'interrogations, d'inquiétudes voire de mises en danger. Dans une École qui adopte pleinement les principes de respect, de libre choix, d'égalité et d'inclusion, l'éducation à la vie affective, relationnelle, et à la sexualité fournit aux élèves de collège **des connaissances, des repères culturels, ainsi que des outils de sensibilisation et de réflexion, pour les aider à comprendre et à vivre sereinement les changements qu'ils traversent**. La notion de sexualité est progressivement appréhendée dans l'ensemble de ses implications. L'information des élèves comporte une approche positive de la sexualité de même que la prévention des risques.

Les questionnements déployés pendant les séances sont autant d'occasions pour inviter les élèves à des démarches créatives, associant notamment les lettres, les arts, les sports, et pour nouer des liens avec les autres parcours éducatifs.

Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité pour les classes du lycée général et technologique, du lycée professionnel et pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Au lycée, la dimension réflexive et critique est approfondie par l'étude de réalités ou de situations plus complexes. Le programme invite à la fois au développement de connaissances plus précises et à l'approfondissement de la capacité de questionnement des élèves, au bénéfice de leur maturité personnelle et de leur citoyenneté.

Ces progressions s'appuient sur les acquis antérieurs des années de collège. Les questions et les connaissances travaillées durant le cursus peuvent désormais, compte tenu de l'âge et de la culture des élèves, faire l'objet d'une **réflexion plus approfondie, parcourant tout le spectre de la vie affective, relationnelle et de la sexualité dans ses enjeux personnels et interpersonnels ainsi que dans ses enjeux sociaux et politiques et dans leur dimension citoyenne**.

Au lycée général, technologique et professionnel, la classe de seconde explore les tensions entre l'intime et le social ; la classe de première invite à considérer les conduites, les tentations, les plaisirs et les risques ; la classe de terminale rassemble les acquis permettant

à l'élève d'appréhender la sexualité en jeune adulte responsable, respectueux de sa propre liberté comme de celle des autres. Pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), ces notions sont adaptées pour être abordées de manière progressive sur deux années au lieu de trois.

→ Objectifs d'apprentissage pour chaque niveau

Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
À aborder avant 4 ans	Connaître son corps. Comprendre ce qu'est l'intimité.	Apprendre à exprimer son accord ou son refus, apprendre à envisager et à respecter un refus.	Appréhender et comprendre l'égalité entre les filles et les garçons et la liberté d'être soi-même.
À partir de 4 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés	Connaître son corps et identifier des émotions.	Identifier une personne de confiance (adulte, enfant), apprendre à faire appel à eux.	Vivre l'égalité entre les filles et les garçons. Découvrir les différentes structures familiales et les respecter.
À partir de 5 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés	Connaître son corps, ses sensations et ses émotions.	Identifier différents types de sentiments dans sa relation à l'autre.	Découvrir les ressemblances et les différences entre les autres et soi, respecter les autres dans leur différence ; être respecté par eux.
CP	Connaître son corps. Comprendre ce qu'est l'intimité.	Comprendre la diversité des émotions et des sentiments : les siens et ceux des autres.	Appartenir à une famille, comprendre la nature, la fonction et le sens des liens familiaux.
CE1	Grandir, avoir une bonne connaissance et estime de soi, protéger son intimité.	Comprendre les différentes dimensions (affectives, éthiques, sociales et légales) d'une relation humaine.	Promouvoir des relations égalitaires, repérer des discriminations issues de stéréotypes, notamment de genre.
CE2	Se sentir bien dans son corps et en prendre soin.	Comprendre ce qu'est le consentement, les différentes manières de le solliciter et de l'exprimer ou d'accepter et de respecter un refus.	Connaître ses droits.
CM1	Connaître les changements de son corps.	Apprendre à développer des relations constructives et à repérer les situations de harcèlement.	Promouvoir des relations égalitaires et positives ; comprendre les stéréotypes pour lutter contre les discriminations.

CM2	Connaître et comprendre les changements de son corps et celui des autres.	Promouvoir des relations positives, apprendre à repérer et se protéger des violences sexistes et sexuelles.	Prévenir les risques liés à l'usage du numérique et d'Internet.
Sixième	Comprendre et apprendre à vivre les changements de son corps.	Entrer en relation avec les autres et comprendre que les relations peuvent changer.	Trouver sa place au sein d'un groupe sans renier ses propres sentiments, respecter les autres et en être respecté.
Cinquième	Développer librement sa personnalité sans se sentir obligé ou contraint.	Choisir ses relations : connaître et assumer ses préférences, comprendre qu'elles peuvent évoluer.	Distinguer vie publique et vie privée, en réfléchissant à ce que signifie la liberté individuelle, en particulier sur les réseaux sociaux.
Quatrième	Aborder la sexualité comme une réalité complexe pouvant faire intervenir le plaisir, l'amour, la reproduction, etc.	Développer une compréhension critique et respectueuse des relations interpersonnelles et des enjeux associés à la sexualité ; favoriser des choix responsables et protecteurs en matière de santé sexuelle et relationnelle.	Étudier des représentations de la sexualité dans l'espace public et en examiner leur dimension égalitaire ou inégalitaire.
Troisième	Interroger les liens entre bonheur, émotions et sexualité.	Construire une relation réciproque et égalitaire ; savoir reconnaître et caractériser des contextes de danger et de vulnérabilité.	Inscrire la sexualité dans la définition et le respect des droits humains.
Seconde	Prendre soin de son corps et développer une image positive de soi.	Reconnaître et comprendre ses émotions, ses sentiments et ceux des autres.	Se protéger et protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux.
Première	Faire des choix en restant maître de soi et attentif à sa santé.	Désirer et vouloir, donner ou refuser son consentement, savoir être libre et respecter les autres et leurs propres libertés.	Être soi, entre acceptation et déni.
Terminale	Reconnaître ses émotions et ses désirs pour mieux se connaître.	S'épanouir dans une relation équilibrée à l'autre.	Être libre d'être soi parmi les autres et réfléchir aux conditions sociales garantissant cette liberté.
Première année de CAP	Prendre soin de son corps et développer une image positive de soi.	Reconnaître et comprendre ses émotions, ses sentiments, et ceux des autres ; donner ou refuser son consentement.	Se protéger et protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux.
Deuxième année de CAP	Se connaître, rester maître de soi.	S'épanouir dans une relation équilibrée à l'autre.	Être libre d'être soi parmi les autres et réfléchir aux conditions sociales garantissant cette liberté.



École maternelle

→ Objectifs d'apprentissage par axe du programme et par niveau

Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
À aborder avant 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître son corps. • Comprendre ce qu'est l'intimité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à exprimer son accord ou son refus, apprendre à envisager et à respecter un refus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender et comprendre l'égalité entre les filles et les garçons et la liberté d'être soi-même.
À partir de 4 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître son corps et identifier des émotions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier une personne de confiance (adulte, enfant), apprendre à faire appel à eux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vivre l'égalité entre les filles et les garçons. Découvrir les différentes structures familiales et les respecter.
À partir de 5 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître son corps, ses sensations et ses émotions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier différents types de sentiments dans sa relation à l'autre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir les ressemblances et les différences entre les autres et soi, respecter les autres dans leur différence ; être respecté par eux.

→ À aborder avant 4 ans

Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

✔ **Objectif d'apprentissage** : Connaître son corps et comprendre ce qu'est l'intimité.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Nommer les différentes parties du corps. • Prendre conscience de ce qu'est l'intimité : les parties intimes du corps ; les espaces d'intimité ; les mots, les gestes et les conduites associés. • Développer sa connaissance de soi. • Identifier les espaces où chacune et chacun a droit à son intimité par rapport aux adultes et aux autres élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nommer, par exemple à partir d'albums ou de jouets, les différentes parties du corps, les nommer en partant des dénominations spontanées pour aller vers un vocabulaire scientifique. • S'approprier la notion d'intimité à partir de différentes situations de la vie quotidienne, relatives par exemple à l'habillement-déshabillage (toilette, consultation médicale, à l'école) ou dans des albums traitant de ces situations.

Rencontrer les autres et construire des relations, s’y épanouir

✔ **Objectif d'apprentissage** : Apprendre à exprimer son accord ou son refus, apprendre à envisager et à respecter un refus.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none">• Développer la capacité de s'affirmer par le consentement et le refus.• Développer la capacité de respecter le refus de l'autre	<ul style="list-style-type: none">• Apprendre à associer un geste à un mot simple (« non », « oui », « d'accord », « stop »), en particulier dans des situations qui nécessitent un contact physique (par exemple, « est-ce que je peux m'asseoir à côté de toi ? »).• À partir de situations de la vie quotidienne, systématiser l'expression de son consentement ou son refus, ainsi que de son acceptation (avec les adultes et les élèves): « Est-ce que je peux m'asseoir à côté de toi ? » ; « Est-ce que je peux te prendre la main ? » ; « Est-ce que je peux te prendre dans mes bras pour te consoler ? » ; etc.• Au cours de séances d'activités physiques et artistiques :<ul style="list-style-type: none">- exprimer l'accord ou le désaccord par le geste et le déplacement à travers des rondes et jeux chantés et dansés ;- effectuer une suite de mouvements et de déplacements sur la thématique consentement/refus, avec ou sans support musical.

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

✔ **Objectif d'apprentissage** : Appréhender et comprendre l'égalité entre les filles et les garçons et la liberté d'être soi-même.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none">• Comprendre qu'une activité ou un métier peuvent être choisis indifféremment par les filles ou les garçons, en fonction des compétences requises et de l'envie de l'exercer.	<ul style="list-style-type: none">• Lors d'une activité d'expression orale à partir d'un album jeunesse, ou d'activités menées en classe, comprendre que le choix d'une activité et les goûts ne sont pas prédéterminés par le fait d'être une fille ou un garçon.• Choisir parmi de nombreuses illustrations de métiers/activités/sports celles qu'on aime, qu'on voudrait faire et celles qu'on n'aime pas et que l'on n'aimerait pas faire ; expliquer les choix à l'oral ou à l'écrit.• Participer à des activités de classement et des jeux de la classe pour exprimer ses goûts (j'aime/je n'aime pas), réaliser une affiche avec les jeux préférés dans la classe et comprendre que ces jeux ne sont pas réservés aux filles ou aux garçons.• Décrire et échanger à partir de la lecture d'albums ou d'imagiers en explicitant les assignations de rôle et les stéréotypes perceptibles.

→ À partir de 4 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés

Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

✔ **Objectif d'apprentissage** : Connaître son corps et identifier des émotions.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Nommer les différentes parties du corps. • Découvrir ce qu'est une grossesse et la naissance. • Découvrir et identifier ses émotions (quatre des émotions de base : joie, tristesse, peur, colère), ses sentiments et les reconnaître quand on les ressent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer et nommer, à partir d'imagiers ou de planches dessinées, les différentes parties du corps, les ressemblances et les différences physiques entre les filles et les garçons. • Découvrir ce qu'est une grossesse et la naissance, en particulier à l'occasion de la naissance d'un enfant dans l'entourage de la classe et en partant des représentations des élèves. • Lors des parcours de motricité : exprimer sa peur de monter ou de descendre, sa joie de réussir, le plaisir d'essayer (et accepter de se tromper). • À partir de saynètes, d'albums, de productions écrites ou dessinées, nommer et décrire les émotions des personnages à la lecture des expressions de leur visage.

Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

✔ **Objectif d'apprentissage** : Identifier une personne de confiance (adulte, enfant), apprendre à faire appel à eux.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Définir la notion de confiance. • Définir un adulte de confiance comme étant un adulte à qui on peut parler et qui est susceptible d'apporter une aide et avec qui on se sent bien (école, famille, environnement médical, sportif, etc.). • Identifier un adulte de confiance. • Savoir qu'il existe des comportements interdits même avec un adulte de confiance. • Distinguer ce que l'on peut garder pour soi ou entre enfants (un secret), d'une situation de danger ou de violence qu'il est important de partager avec un adulte de confiance. • Renforcer son attention à ses sensations. • Savoir demander de l'aide pour soi ou pour les autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire, à partir de la lecture d'albums sur des secrets, les émotions des personnages face au secret reçu, comprendre les motivations des créateurs du secret. • Découvrir qu'un secret ne doit pas faire de mal et que toute situation de malaise, de souffrance, de danger ne doit pas constituer un secret, mais doit être partagée avec un adulte de confiance. Prendre des exemples de secrets positifs (un poème, la fabrication d'un cadeau, d'une carte, etc.) et de situations qui nécessitent au contraire d'être signalées. • Créer collectivement une « marguerite des adultes de confiance », en s'appuyant sur les « marguerites » individuelles. Apprendre à repérer les adultes avec lesquels il est possible d'exprimer ses joies et ses peines, et qui seraient capables d'apporter de l'aide en cas de difficulté. • Explorer ce qui pourrait troubler cette confiance et provoquer un sentiment de malaise, de peur, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir aux changements possibles des personnes de confiance, si quelque chose fait peur ou met mal à l'aise dans la relation. • Apprendre à porter attention à ses sensations lors d'activités variées. Exprimer ensuite ce que l'on ressent, à l'oral ou à l'écrit. • Dans les situations de vie de la classe (difficulté face à une tâche à réaliser, conflit avec un autre élève, douleur, etc.), utiliser des outils ou des formules proposées par l'enseignant pour demander de l'aide ou aller dans un endroit de la classe défini comme « le coin de l'aide » (par exemple, lever une carte avec un symbole, dire « j'ai besoin d'aide », etc.).
--	--

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

 **Objectif d'apprentissage :** Vivre l'égalité entre les filles et les garçons. Découvrir les différentes structures familiales et les respecter.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre conscience qu'il est possible d'acquérir et de développer des compétences diversifiées, quel que soit son sexe. • Appréhender, comprendre et respecter les différentes structures familiales à partir de ce que l'élève a observé dans son environnement proche à cet âge. • Développer des liens sociaux (aller vers l'autre, entrer en relation, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à des activités qui permettent de s'épanouir, par exemple à travers l'utilisation mixte, ouverte et proposée à tous, de tous les espaces de jeux (coin cuisine, garage, bricolage, déguisement), la participation aux activités artistiques et physiques, l'utilisation de matériel aux couleurs variées. • Décrire sa famille et son environnement proche (par exemple avec un support comme le cahier de vie de l'élève). • Lire des albums sur le thème : « Qu'est-ce qu'une famille ? ». Observer différents types de famille (images, photographies, récits). Parler de sa famille avec d'autres élèves.

→ À partir de 5 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés

Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

✔ **Objectif d'apprentissage :** Connaître son corps, ses sensations et ses émotions.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier ses émotions et sentiments et celles des autres. • Prendre conscience de la différence de sensations selon les personnes et du fait qu'un même évènement n'engendre pas la même réaction chez tous. • Communiquer de façon efficace et constructive. 	<ul style="list-style-type: none"> • À partir d'œuvres d'art comme des photos ou des tableaux, reconnaître ou dessiner un personnage joyeux ou triste pour identifier les manifestations physiques des émotions. • Mimer, recréer les expressions de son camarade en lien avec des émotions. • Apprendre à s'exprimer par des messages clairs, en particulier dans le champ des émotions. Lors d'une situation de conflit, participer à un temps pour exprimer clairement ses émotions dans le respect de l'autre. • Découvrir différents sens (voir, entendre, goûter, sentir, toucher), nommer son ressenti, l'exprimer à l'oral ou à l'écrit et observer que les réactions peuvent ne pas être les mêmes chez tous. • Apprendre à repérer les adultes qui seraient capables d'apporter de l'aide en cas de difficulté.


Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

✔ **Objectif d'apprentissage :** Identifier différents types de sentiments dans sa relation à l'autre.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier différents types de sentiments (par exemple, l'amitié, l'amour). • Définir et prendre conscience de ce qu'est l'amitié. • Développer des liens sociaux positifs (par exemple, aller vers l'autre, entrer en relation, nouer des amitiés). 	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à définir sa relation aux autres et à exprimer les émotions qu'elle procure : <ul style="list-style-type: none"> - une personne que j'aime bien ; - une personne avec qui je suis à l'aise ; - une personne qui m'écoute quand je parle ; - une personne qui va toujours essayer de m'aider si j'ai un problème. • Décrire les composantes positives d'une relation à l'autre (par exemple, la confiance, l'échange, le respect, le soutien, l'empathie et l'entraide) et comment il est possible de les exprimer. • Expérimenter la notion de confiance au travers d'un jeu de motricité de type colin-maillard et exprimer ses ressentis (choix du partenaire, relation de confiance, émotions éventuelles). • Participer à des activités collaboratives ou coopératives avec d'autres élèves (y compris des élèves d'autres classes ou hors de son groupe d'amis), par exemple pour réaliser un parcours en motricité avec du matériel qu'il n'est pas possible de déplacer seul ou en jouant à des jeux de société collaboratifs. Exprimer, à l'oral ou à l'écrit, ce que l'on ressent quand on va demander quelque chose à quelqu'un qu'on connaît ou non.

	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre qu'il est possible de refuser une démarche ou une action sans remettre en question des liens d'amitié. • Lors de conflits, utiliser un « message clair » permettant d'exprimer dans un cadre choisi et expliqué à l'autre la contrariété vécue par l'un face au comportement de l'autre.
--	---

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

 **Objectif d'apprentissage :** Découvrir les ressemblances et les différences entre les autres et soi, respecter les autres dans leur différence ; être respecté par eux.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les ressemblances et les différences physiques entre les filles et les garçons. • Décrire ce que signifie traiter quelqu'un avec respect et identifier les effets de ses paroles et de ses actes sur les autres. • Développer l'empathie et des relations sociales constructives (comportements tels que la collaboration, la coopération, l'entraide). 	<ul style="list-style-type: none"> • À partir d'albums de littérature jeunesse, identifier des ressemblances et des différences entre les personnages, les décrire sous la forme d'un texte. • Proposer et pratiquer des actions qui favorisent l'égalité entre les filles et les garçons, par exemple à propos de la répartition des espaces de cour disponibles et des jeux collectifs qui y sont menés. • À partir d'une image ou d'une photographie : décrire ce que ressentent les différents personnages, écrire un dialogue imaginaire entre les personnages, exprimant leurs pensées et émotions. • Participer à des jeux et activités collaboratifs ou coopératifs (jeux de société, co-construction).



École élémentaire

→ Objectifs d'apprentissage par axe du programme et par niveau

Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
CP	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître son corps et comprendre ce qu'est l'intimité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre la diversité des émotions et des sentiments : les siens et ceux des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appartenir à une famille, comprendre la nature, la fonction et le sens des liens familiaux.
CE1	<ul style="list-style-type: none"> • Grandir, avoir une bonne connaissance et estime de soi, protéger son intimité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les différentes dimensions (affectives, éthiques, sociales et légales) d'une relation humaine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des relations égalitaires, repérer des discriminations issues de stéréotypes, notamment de genre.
CE2	<ul style="list-style-type: none"> • Se sentir bien dans son corps et en prendre soin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre ce qu'est le consentement et les différentes manières de le solliciter et de l'exprimer ou d'accepter et de respecter un refus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître ses droits.
CM1	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les changements de son corps. 	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à développer des relations constructives et à repérer les situations de harcèlement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des relations égalitaires et positives ; comprendre les stéréotypes pour lutter contre les discriminations.
CM2	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre les changements de son corps et celui des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des relations positives, apprendre à repérer et se protéger des violences sexistes et sexuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les risques liés à l'usage du numérique et d'Internet.

→ Cours préparatoire

Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

✔ **Objectif d'apprentissage** : Connaître son corps. Comprendre ce qu'est l'intimité.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Nommer les parties du corps, dont les parties intimes, avec un vocabulaire scientifique précis. • Identifier les points communs et les différences physiques entre les filles et les garçons. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, à partir de documents variés, des changements communs aux enfants au cours de leur développement, depuis la naissance jusqu'à l'âge de six ans. • Identifier et apprendre à nommer les parties du corps, dont les parties intimes, en utilisant un vocabulaire scientifique.

<ul style="list-style-type: none"> • Définir ce qu'est son intimité (corps, pensées, écrits) et celle des autres. • Comprendre que toute personne a le droit au respect de son intimité. • Développer sa connaissance de soi. 	<ul style="list-style-type: none"> • À partir de textes et d'albums, s'interroger sur ce qu'est l'intimité, sur la manière de l'exprimer. • Repérer, à partir de situations de la vie quotidienne, des espaces où la question de l'intimité, du respect du corps se pose (les soins par un professionnel, respect d'une boîte à secrets, utilisation des toilettes ou des vestiaires), en exprimant comment différents lieux sont perçus (« ici je peux être tranquille » ; « ici je me sens en sécurité si je me déshabille » ; « ici je peux avoir une conversation intime »). • Apprendre comment réagir si quelqu'un ne respecte pas son intimité, par exemple par un contact non souhaité.
--	--

Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

✔ **Objectif d'apprentissage :** Comprendre la diversité des émotions et des sentiments : les siens et ceux des autres.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre, identifier et nommer ses sentiments et ses émotions, savoir les gérer. • Exprimer ses sentiments et ses émotions de façon appropriée. • Résoudre des conflits de façon constructive. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fabriquer deux affiches représentant des sentiments, des émotions, avec tous les mots correspondants rencontrés au fur et à mesure de l'année. • Identifier les émotions des personnages sur des images ou des photographies et expliquer comment on le sait. • Lire et comprendre des œuvres variées de littérature jeunesse : repérer la diversité d'expression des émotions et des sentiments, comprendre le lien entre les actions des personnages et leurs émotions, imaginer à l'écrit ce qu'ils peuvent ressentir. • Nommer les émotions que l'on ressent dans diverses situations de la vie de classe : à la lecture d'un poème, en regardant un tableau, en écoutant de la musique, lors d'un conflit ou lors d'une réussite ou d'une difficulté au cours d'une séance d'apprentissage, etc. • Participer à des temps de médiation de conflits avec un adulte et apprendre à exprimer ce que l'on ressent sans agressivité envers l'autre.

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

✔ **Objectif d'apprentissage :** Appartenir à une famille, comprendre la nature, la fonction et le sens des liens familiaux.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier différents liens familiaux, se rendre compte de la diversité des structures familiales. • Respecter la diversité des structures familiales. • Développer la connaissance de soi et les liens sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les liens familiaux à partir de son histoire ou d'une histoire fictive (frise de vie, approche chronologique). • Lire des albums présentant différents types de familles et comprendre qu'il en existe une grande variété (par exemple famille hétéroparentale, monoparentale, homoparentale, adoptive, recomposée, sans enfant). • Observer différentes représentations des familles dans la peinture ou la photographie. • Rédiger des récits de vie fictifs : faire parler des personnages représentés. • Parler de soi et de sa famille : à l'écrit, à l'oral ou en dessinant.

→ Cours élémentaire première année

Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

✔ **Objectif d'apprentissage :** Grandir, avoir une bonne connaissance et estime de soi, protéger son intimité.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre que la croissance entraîne des changements physiques. • Prendre conscience que chaque personne a un corps unique et qu'il existe des différences en termes de taille, de morphologie, de fonctionnement et de caractéristiques, etc. • Apprendre à respecter son corps, celui des autres, leurs différences, leur singularité. • Savoir protéger son intimité : préserver son intimité, c'est pouvoir créer un espace où l'on se sent bien, un espace à soi où l'on peut s'isoler. • Développer une bonne connaissance de soi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Observer les ressemblances et les différences physiques entre les filles et les garçons, par exemple dans des œuvres d'art (peinture, sculpture) adaptées à l'âge des enfants. • Discuter sur la manière dont la diversité des corps est représentée ou pas. • Découvrir, à partir d'œuvres de littérature jeunesse, différentes représentations des corps : réfléchir à ce qui peut influencer la perception de soi ou des autres et à l'impact du regard des autres, identifier ce que le respect apporte dans les relations aux autres. • Compléter son « blason » avec ses qualités, ses goûts, ses valeurs, ses buts, etc.

Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

✔ **Objectif d'apprentissage :** Comprendre les différentes dimensions (affectives, éthiques, sociales et légales) d'une relation humaine.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et différencier plusieurs types de sentiments et de relations amoureuses et amicales. • Décrire les principales composantes d'une relation positive (par exemple, la confiance, l'échange, le respect, le soutien, l'empathie et l'entraide). • Prendre conscience que le genre, le handicap ou l'état de santé ne sont pas un obstacle pour nouer des amitiés. • Comprendre qu'il est possible d'apprécier et aimer qui on veut, d'avoir et d'exprimer ses préférences, et prendre conscience de l'importance de respecter les différences. • Identifier ses droits et ses devoirs au travers d'exemples simples. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lire et comprendre des albums de littérature de jeunesse sur les thèmes de l'amitié entre filles, entre garçons, entre filles et garçons. Exprimer (à l'oral ou à l'écrit) ses propres représentations de l'amitié ou de l'amour. • Lire et comprendre des œuvres littéraires (poésie, théâtre, romans), écouter et comprendre des musiques pour repérer la diversité des relations interpersonnelles et les caractériser, par exemple en écrivant une biographie fictive. • Réfléchir aux différentes manières de témoigner de la confiance, du respect et de la compréhension et d'échanger avec un ami. • Examiner les questions suivantes dans le cadre de discussions réflexives et argumentées : qu'est-ce qu'aimer ? Qu'est-ce qu'un ami, une amie ? Pourquoi avons-nous besoin d'amis ? Peut-on avoir été amoureux et ne plus l'être ? Quels sont les gestes ou paroles qui peuvent blesser ou faire souffrir ? Peut-on être heureux sans être ou avoir été amoureux ? • Participer à des activités de collaboration, par exemple, construire un arbre des qualités des élèves de la classe ou une fresque ou un parcours d'activité physique ou résoudre collectivement des défis.

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

✔ **Objectif d'apprentissage** : Promouvoir des relations égalitaires, repérer des discriminations issues de stéréotypes, notamment de genre.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none">• Savoir définir et repérer des stéréotypes, notamment de genre, et des discriminations.• Prendre conscience que les stéréotypes, notamment de genre, varient selon les lieux et les époques.• Prendre conscience que les stéréotypes peuvent entraîner des préjugés et des discriminations.• Développer des relations sociales constructives (comportements tels que l'acceptation, la collaboration, la coopération, l'entraide).• Savoir penser de façon critique (biais, influences).	<ul style="list-style-type: none">• Repérer les stéréotypes dans les catalogues de jouets, dans les publicités, le choix des couleurs dans les emballages, etc.• Lire et exploiter des albums de littérature de jeunesse permettant d'être sensibilisé à la question de la place donnée aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes, dans la société.• Réfléchir à l'organisation et à l'utilisation des espaces de l'école : demander par exemple qui joue à quoi et où pendant une récréation. Proposer des stratégies pour une organisation et une utilisation plus égalitaire des espaces partagés.• Comparer des représentations stéréotypées à partir de documents historiques (tableaux, affiches).• Dans le cadre de tournois sportifs mixtes, apprendre à respecter son adversaire, ses coéquipiers et coéquipières, en veillant à proscrire toute forme de discrimination ; pratiquer des activités collaboratives, veiller à l'inclusion de tous les élèves dans tous les temps de la vie de l'école (par exemple, repérer les élèves isolés dans la cour et leur proposer un jeu).• Participer à un débat sur l'influence du groupe et l'importance de ne pas se moquer.

→ Cours élémentaire deuxième année

Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

✔ **Objectif d'apprentissage** : Se sentir bien dans son corps et en prendre soin.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none">• Prendre conscience de l'importance d'apprécier et de prendre soin de son corps.• Développer sa capacité d'attention à soi.• Être capable de repérer les comportements favorables à sa santé et apprendre à faire des choix favorables à soi et aux autres.• Savoir demander de l'aide.	<ul style="list-style-type: none">• Analyser les notions de santé et de bien-être : décrire à l'écrit ce que signifie « être en bonne santé », « ne pas être en forme », « aller bien », « aller mal » ?• Identifier ses qualités et ses forces (jeu des qualités, liste de ses forces : ce que l'on sait bien faire et qui nous rend heureux).• Comprendre que la bonne santé concerne la santé physique, la santé mentale et la santé sociale (relations avec les autres). Identifier ce qui peut l'influencer. Être capable de l'évaluer et, si nécessaire, de demander de l'aide. Apprendre à prêter attention à ce que l'on ressent lors de différentes activités.• À partir de situations du quotidien, identifier des pratiques favorables à la santé et au bien-être (et les mettre en œuvre).• Identifier les personnes-ressources en cas de problème, la manière de les contacter et les numéros d'urgence : le 15 et le 119.

Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

 **Objectif d'apprentissage :** Comprendre ce qu'est le consentement, les différentes manières de le solliciter et de l'exprimer ou d'accepter et de respecter un refus.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none">• Définir ce qu'est le consentement, savoir comment l'exprimer, comment refuser.• Savoir quoi faire lorsqu'on hésite entre « oui » et « non ».• Comprendre que chaque personne a droit au respect de son corps de la part de toute personne (jeune ou adulte, familière ou non familière) et prendre conscience qu'il existe des mots et des gestes déplacés ou abusifs, qui font violence à l'intégrité personnelle et corporelle.• Savoir identifier un adulte de confiance et où chercher de l'aide.• Savoir demander de l'aide.• Développer des relations sociales constructives.	<ul style="list-style-type: none">• Réfléchir collectivement, à partir de situations de la vie quotidienne, pour :<ul style="list-style-type: none">- savoir distinguer quand dire « oui » et quand dire « non » ;- comprendre qu'on a le droit d'hésiter et qu'une hésitation ou un doute ne doivent pas être considérés comme un « oui » ;- comprendre qu'on a le droit de changer d'avis : qu'un « oui » ou un « non » n'est pas définitif ;- savoir se donner le temps d'une décision éclairée et réfléchie ;- savoir demander le consentement de l'autre : avant de lui prendre la main, avant de s'asseoir juste à côté, de lui prendre un objet, etc. ;- savoir accepter et respecter le refus de l'autre.• À partir de l'exploitation d'albums de littérature de jeunesse, apprendre à reconnaître des situations de consentement, d'absence de consentement ; prendre conscience qu'il s'agit d'une violation des droits qui est néfaste ; réfléchir aux façons de se protéger ; comprendre l'importance d'une intervention ou d'une aide extérieure, apprendre à chercher du soutien si l'on est témoin ou victime de violences.• À partir d'une situation dans laquelle un élève a besoin d'aide, écrire un dialogue et jouer différentes scènes pour imaginer plusieurs solutions pour lui venir en aide.

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

 **Objectif d'apprentissage :** Connaître ses droits.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none">• Connaître ses droits et reconnaître que chaque individu a des droits fondamentaux qui doivent être reconnus.• Savoir ce qu'est la Convention internationale des droits de l'enfant.• Prendre conscience du rôle que chacune et chacun peut avoir dans le respect de la diversité et de la différence.	<ul style="list-style-type: none">• Étudier la définition des droits humains et comment ils s'appliquent à chaque individu.• Examiner les termes « liberté », « égalité » dans le cadre d'une discussion argumentée et réflexive, par exemple à partir d'un corpus de textes adaptés à l'âge des élèves ou de situations concrètes vécues en classe.• Étendre sa connaissance de la Convention internationale des droits de l'enfant, et notamment les articles 16 et 19, le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation portant atteinte à l'intégrité, à la dignité, et à la santé.• À partir d'affiches non légendées représentatives des différents droits proposés par des instances institutionnelles (telles que l'Unicef), écrire les légendes des douze droits principaux auxquels chaque affiche fait référence.

→ Cours moyen première année

Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

✔ **Objectif d'apprentissage** : Connaître les changements de son corps.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principaux changements à la puberté. • Prendre conscience que ces changements sont normaux et apprendre à les respecter. • Comprendre qu'il est important de se sentir bien dans son corps et de l'écouter. • Comprendre que la puberté se produit à des âges différents selon les individus et qu'elle n'a pas les mêmes effets. • Comprendre pourquoi se moquer de quelqu'un est un comportement néfaste. • Apprendre à parler des autres et aux autres de manière positive. 	<ul style="list-style-type: none"> • Partir des représentations des élèves de ce qu'est la puberté pour construire une définition scientifique, la relier à la capacité à se reproduire, comparer des similitudes et des différences entre les filles et les garçons s'agissant des modifications qui apparaissent à la puberté. • Repérer ce qui relève d'une brimade, d'une humiliation, ou d'une stigmatisation en lien avec les changements du corps à la puberté et faire décrire l'impact négatif que cela peut avoir sur celui qui les subit, apprendre à ne pas y contribuer et à y réagir de manière adaptée.


Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

✔ **Objectif d'apprentissage** : Apprendre à développer des relations constructives et à repérer les situations de harcèlement.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Développer sa capacité d'écoute et l'attention portée aux autres. • Résoudre des conflits de façon constructive. • Exprimer son consentement ou son refus. • Définir et reconnaître le harcèlement et ses différentes formes, en particulier le harcèlement sexiste et sexuel. • Comprendre que tout acte de harcèlement ou d'intimidation est irrespectueux et néfaste, qu'il a des conséquences graves et peut être sanctionné par la loi. • Prendre conscience que les victimes n'en sont jamais responsables et qu'il est de la responsabilité de chaque témoin de signaler les actes de harcèlement ou d'intimidation. • Savoir où et comment demander de l'aide pour soi ou autrui. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve d'empathie à travers l'analyse de situations de classe (temps de médiation ou de résolution de conflits) et à travers des situations fictives : être capable d'identifier les émotions et les sentiments des personnages et le lien avec les actions/événements. • Identifier les aides pour gérer ses émotions difficiles (par exemple la colère, l'anxiété) : possibilité de signaler une difficulté avec une carte ou un code, possibilité de s'isoler dans un lieu spécifique. • Prendre en compte ce que ressent l'autre, exprimer son consentement ou son refus (mettre en place des jeux de rôle et faire jouer plusieurs fois les situations pour lister les différentes réactions possibles et leurs conséquences). • Étudier des situations fictives pour : <ul style="list-style-type: none"> - distinguer le harcèlement, l'intimidation, les disputes et les moqueries ; - caractériser le harcèlement (une violence sous différentes formes, une récurrence, un isolement de la victime) ; - mettre en évidence que le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation ; - proposer des manières de réagir pour prévenir ou faire cesser une situation de harcèlement. • Identifier les différentes manières, bonnes ou mauvaises, dont les pairs peuvent influencer nos comportements, réfléchir aux moyens de résister à la pression négative des pairs et d'encourager l'influence positive des pairs.

- Identifier l'importance pour une victime de chercher du soutien ; réfléchir aux actions possibles pour soutenir les personnes victimes (pratiquer une écoute empathique, apporter du soutien solidaire à la victime, chercher de l'aide en alertant un adulte de confiance) ; prendre connaissance du numéro d'alerte 3018.

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

 **Objectif d'apprentissage** : Promouvoir des relations égalitaires et positives ; comprendre les stéréotypes pour lutter contre les discriminations.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Définir ce que sont les stéréotypes et les préjugés. • Comprendre en quoi les stéréotypes et les représentations liées au genre ont une influence sur la manière dont les individus vivent leur vie et peuvent être à l'origine de discriminations. • Agir pour lutter contre les stéréotypes, les préjugés et les discriminations. • Comprendre qu'on peut choisir librement une activité ou un métier (qu'on soit une fille ou un garçon) en fonction de ses motivations ou de ses compétences. • Se sentir libre de ses choix pour une activité ou une passion. • Savoir penser de façon critique : apprendre à résister à la pression sociale sans préjugés ni discriminations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lire et exploiter des articles de presse, des données chiffrées (pourcentages, proportions et représentations graphiques) et des textes de loi pour identifier des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'histoire ou encore présentes de nos jours (professionnelles, politiques, financières, dans la sphère familiale), ou des situations de violences ; rechercher des conceptions du genre ou des stéréotypes qui en sont à l'origine. • Étudier des extraits de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. • Découvrir des femmes ayant joué un rôle important dans l'histoire, les arts, les sciences et le sport ; découvrir des femmes exerçant des métiers traditionnellement associés à la masculinité et des hommes exerçant des métiers traditionnellement associés à la féminité. • Analyser les incidences des idéaux de beauté diffusés par les médias (réseaux sociaux, publicités), la littérature, la musique, le cinéma sur l'image et l'estime de soi. • Décrire et analyser une campagne de sensibilisation institutionnelle à l'égalité femmes-hommes.

→ Cours moyen deuxième année

Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

 **Objectif d'apprentissage** : Connaître et comprendre les changements de son corps et celui des autres.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les changements du corps lors de la puberté et savoir qu'ils ne se produisent pas au même moment chez tous les enfants. • Nommer le nom et la fonction des organes reproducteurs. • Apprendre scientifiquement ce que sont les menstruations (règles) et qu'elles sont une composante normale et naturelle du développement physique des filles, et ne doivent pas faire l'objet de tabous ou de moqueries. 	<ul style="list-style-type: none"> • À partir de documents scientifiques et en lien avec le programme de sciences et technologie, décrire et expliquer les changements physiques liés à la puberté, le mécanisme des règles et l'impact sur la vie quotidienne.

Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

✔ **Objectif d'apprentissage** : Promouvoir des relations positives, apprendre à repérer et se protéger des violences sexistes et sexuelles.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none">• Savoir que les relations entre individus peuvent traduire différents types de relations affectives (par exemple, l'affection entre amis, l'amour entre parents, l'amour au sein de la famille, l'amour entre partenaires) et qu'il existe des façons différentes d'exprimer son amour.• Nommer divers sentiments qui peuvent être éprouvés dans les relations interpersonnelles.• Exprimer ses émotions.• Demander et s'assurer du consentement ; exprimer son consentement ou son refus ; comprendre et respecter le refus des autres.• Comprendre qu'il existe des mots et des gestes qui constituent des violences : violences verbales, physiques, psychologiques, sexistes, sexuelles (dont l'inceste) ; savoir identifier ces situations et percevoir les relations d'emprise.• Prendre conscience que les violences sexuelles, quel qu'en soit l'auteur, constituent toujours une violation des droits humains et que les victimes n'en sont jamais responsables.• Savoir comment chercher de l'aide et du soutien lorsque l'on est victime de violences.	<ul style="list-style-type: none">• Lire et comprendre des œuvres littéraires (poésie, théâtre, romans), écouter et comprendre une chanson pour identifier des sentiments positifs (tels que l'amour, la confiance, le respect, la loyauté, la solidarité) et des sentiments négatifs (la jalousie, la déception, la tristesse, la culpabilité).• Repérer les différentes formes d'expression de ses sentiments ou ses émotions aux personnes que l'on aime, selon les personnes (parents, famille, amis, autres personnes), selon les sentiments. Réfléchir aux gestes et attitudes appropriés pour les exprimer, ainsi qu'à ceux qui ne sont pas acceptables et doivent être signalés.• Rédiger un texte sur ses propres représentations de l'amitié, les comparer avec celles des autres et définir ensemble ce qu'est l'amitié.• Réfléchir à ce que signifie « témoigner de la confiance », « témoigner du respect », notamment lors d'« ateliers à visée réflexive », par exemple en s'interrogeant sur ce qu'est un secret et ce qui le différencie d'une situation de danger ou de violence qu'il est important de signaler et en expliquant comment identifier un adulte de confiance à qui se confier.• Définir ce que sont les violences physiques, psychologiques, verbales, sexuelles (dont l'inceste), apprendre à les reconnaître et réfléchir ensemble à qui parler, à qui demander de l'aide, pour soi ou autrui.• Prendre connaissance des numéros d'urgence : le 119 (enfance en danger) ou le 30 18 (harcèlement) s'il est difficile d'aller voir un adulte de confiance.• Apprendre à communiquer avec des formulations claires et sans moquerie (être capable de rappeler les règles d'une communication efficace, respectueuse afin de pouvoir s'exprimer et poser des questions dans un cadre sécurisant au début de chaque séance d'éducation à la vie affective et relationnelle).

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

✔ **Objectif d'apprentissage** : Prévenir les risques liés à l'usage du numérique et d'Internet.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances ou temps d'enseignement spécifiques
<ul style="list-style-type: none">• Comprendre ce qu'est la majorité numérique et son objectif de protection des enfants.• Devenir acteur de sa protection sur Internet et savoir identifier un adulte de confiance à qui s'adresser si quelque chose qui a été vu sur Internet ou sur les réseaux sociaux perturbe ou fait peur.• Prendre conscience que l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux présente des dangers et nécessite des mesures particulières, notamment car des images et des médias sexuellement explicites, interdits pour les mineurs, violents et choquants y sont accessibles.	<ul style="list-style-type: none">• Se familiariser avec les notions de sécurité et de protection sur Internet, évaluer ses représentations et connaissances autour des risques et des enjeux de protection sur Internet, les réseaux sociaux, les plateformes de jeux vidéo, la toile : droit à l'image ; protection de la vie privée ; risque de cyberharcèlement et cyberviolences.• Prendre connaissance des dispositifs de signalement et des lois en vigueur, notamment par rapport à l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 13 ans ; la majorité numérique à 15 ans, la protection du droit à l'image, la protection des mineurs contre la pornographie en ligne.



Collège

→ Objectifs d'apprentissage par axe du programme et par niveau

Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
Sixième	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre et apprendre à vivre les changements de son corps. 	<ul style="list-style-type: none"> Entrer en relation avec les autres et comprendre que les relations peuvent changer. 	<ul style="list-style-type: none"> Trouver sa place au sein d'un groupe sans renier ses propres sentiments, respecter les autres et en être respecté.
Cinquième	<ul style="list-style-type: none"> Développer librement sa personnalité sans se sentir obligé ou contraint. 	<ul style="list-style-type: none"> Choisir ses relations : connaître et assumer ses préférences, comprendre qu'elles peuvent évoluer. 	<ul style="list-style-type: none"> Distinguer vie publique et vie privée, en réfléchissant à ce que signifie la liberté individuelle, en particulier sur les réseaux sociaux.
Quatrième	<ul style="list-style-type: none"> Aborder la sexualité comme une réalité complexe pouvant faire intervenir le plaisir, l'amour, la reproduction, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer une compréhension critique et respectueuse des relations interpersonnelles et des enjeux associés à la sexualité ; favoriser des choix responsables et protecteurs en matière de santé sexuelle et relationnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Étudier des représentations de la sexualité dans l'espace public et en examiner la dimension égalitaire ou inégalitaire.
Troisième	<ul style="list-style-type: none"> Interroger les liens entre bonheur, émotions et sexualité. 	<ul style="list-style-type: none"> Construire une relation réciproque et égalitaire ; savoir reconnaître et caractériser des contextes de danger et de vulnérabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> Inscrire la sexualité dans la définition et le respect des droits humains.

→ Sixième

Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

✔ **Objectif d'apprentissage** : Comprendre et apprendre à vivre les changements de son corps.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les changements induits par la puberté. 	<ul style="list-style-type: none"> Réfléchir collectivement, en s'appuyant sur des textes scientifiques et le programme des sciences et technologie : <ul style="list-style-type: none"> - autour du mot « puberté » et ce qu'il peut signifier ;

<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre que la puberté est une composante de l'adolescence, qui entraîne des changements physiques, physiologiques, psychologiques et affectifs, et savoir que ces changements se produisent selon des rythmes différents pour chaque individu. • Savoir que les menstruations (règles) douloureuses nécessitent une consultation médicale. 	<ul style="list-style-type: none"> - à la diversité des rythmes biologiques des individus : le passage de l'enfance à l'adolescence suit-il un rythme unique ? Est-ce un modèle unique ? Quelle place y a-t-il pour la singularité ? ; - autour des changements induits par la puberté dans ses différentes dimensions (biologique, psychoaffective, morale, socioculturelle, relationnelle) et de leur diversité ; - sur la manière de trouver des informations, fiables et adaptées à son âge, au sujet de la puberté ; - à des comportements et moyens qui aident à se sentir à l'aise avec les effets et conséquences des transformations corporelles, tout particulièrement les menstruations (règles). • Observer et analyser la diversité des représentations du corps sexué à partir d'œuvres artistiques (peinture, sculpture, etc.) ou littéraires (anciennes ou contemporaines) et prendre conscience du fait que chaque personne a un corps singulier et qu'il existe des différences en termes de taille, de morphologie et de fonctionnement. • Porter un regard bienveillant sur soi : nommer ses forces et ses qualités.
---	--

Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

 **Objectif d'apprentissage :** Entrer en relation avec les autres et comprendre que les relations peuvent changer.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser le contexte, la nature et les enjeux d'une relation interpersonnelle : indifférence/intérêt ; familiarité/altérité ; sympathie/antipathie ; attirance/répulsion. • Savoir penser de façon critique : reconnaître les influences positives et négatives des pairs sur les décisions et les comportements à l'adolescence. • Connaître, en particulier dans l'usage des outils numériques, le cadre légal qui vise à protéger la vie privée et respecter l'intimité de tout individu et la dimension éthique qui le sous-tend. • Développer des relations constructives : développer des liens sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • À partir d'un atelier de photolangage ou d'exemples fictifs de témoignages, identifier les composantes des différentes relations interpersonnelles (par exemple, la confiance, l'échange, le respect, le soutien, l'empathie, la solidarité) et montrer comment elles peuvent être exprimées. • Analyser une liste de messages circulant dans les réseaux sociaux et impliquant la considération du corps des autres (messages adaptés à l'âge de 11-12 ans) et inviter les élèves : <ul style="list-style-type: none"> - à jouer un rôle de modérateur en argumentant leurs décisions ; - à identifier ce qu'il convient de faire si l'on est victime ou témoin de cyberharcèlement (identifier des adultes de confiance, dans l'établissement et en dehors, à qui en parler ; s'adresser à des structures ou services d'aide : 119, 3018, services de police et de gendarmerie). • Décrire une situation de harcèlement selon plusieurs points de vue en décrivant les émotions ressenties par les différents protagonistes.

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

✔ **Objectif d'apprentissage** : Trouver sa place au sein d'un groupe sans renier ses propres émotions, respecter les autres et être respecté.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none">• Étudier les fonctionnements sociaux :<ul style="list-style-type: none">- en différenciant : règles, normes, modèles et stéréotypes ;- en interrogeant les normes sociales et culturelles et en analysant leurs impacts ;- en considérant les processus de hiérarchisation ou d'exclusion (réelle ou symbolique) à l'œuvre au sein des groupes d'appartenance.• Comprendre ce que signifie, à la puberté, la liberté d'être soi-même et le devoir de respect des autres.• Développer des relations fondées sur l'acceptation des autres dans leur diversité, la collaboration, la coopération, l'entraide.	<ul style="list-style-type: none">• Réfléchir à l'organisation et à l'utilisation des espaces du collège : les stéréotypes ont-ils une répercussion négative et inégalitaire ? Proposer des stratégies pour une organisation et une utilisation plus égalitaire des espaces partagés.• Réfléchir de façon argumentée : « être à l'aise », ou « ne pas être à l'aise », lorsqu'on se trouve au milieu des autres. À quoi cela est-il dû ? Comment agir pour que chacun et chacune se sente mieux ?• Identifier et caractériser le lien entre des enjeux individuels de santé et des enjeux collectifs (par exemple, en posant la question de la vaccination comme acte citoyen).

→ Cinquième


Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

✔ **Objectif d'apprentissage** : Développer librement sa personnalité sans se sentir obligé ou contraint.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none">• Différencier sexe, genre et orientation sexuelle et respecter leurs diversités.• Comprendre comment l'attirance et les sentiments amoureux permettent de prendre conscience de son orientation sexuelle.• Comprendre que la diversité des apparences physiques n'empêche pas l'égalité, et réciproquement.• Identifier la santé comme un « état complet de bien-être physique, mental et social » (définition de l'Organisation mondiale de la santé).• Développer des relations sociales constructives : l'acceptation des autres dans leur diversité.	<ul style="list-style-type: none">• En s'appuyant sur des documents scientifiques et les programmes de sciences et technologie, identifier ce qui relève de la détermination du sexe biologique, du genre et de l'orientation sexuelle.• Prévenir les discriminations liées au sexe, au genre ou à l'orientation sexuelle.• Analyser les notions de santé et de bien-être : par exemple, que signifie « être en bonne santé », « ne pas être en forme », « aller bien », « aller mal » ? Comment différencier un malaise, un trouble, une douleur, une maladie ? Quelles conséquences pratiques en tirer ? Comment se faire aider ?• Analyser les places que la société confère aux femmes et aux hommes, leurs parcours sociaux ou professionnels : sont-ils différenciés, hiérarchisés, choisis, imposés ?• Déterminer des facteurs qui les influencent positivement et négativement.• Étudier des législations nationales et des accords internationaux qui reconnaissent et protègent les droits humains de chaque individu.

Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

 **Objectif d'apprentissage** : Choisir ses relations ; connaître et assumer ses préférences, comprendre qu'elles peuvent évoluer.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître l'importance de la diversité et de la non-discrimination et prendre conscience que chaque individu a droit à la liberté et au respect. • Identifier ce qui caractérise une relation interpersonnelle positive et ce qui caractérise une relation interpersonnelle négative. • Comprendre que tout acte de nature sexuelle non désiré constitue une violence sexuelle. • S'affirmer par le consentement et le refus. • Développer des relations sociales fondées sur l'acceptation des autres dans leur diversité, la collaboration, la coopération, l'entraide. • Prendre conscience que les réseaux sociaux et Internet diffusent des contenus sexuellement explicites, interdits aux personnes mineures, qui peuvent être choquants, violents, peuvent véhiculer des stéréotypes et banaliser des comportements violents. Élaborer des stratégies pour s'en protéger et protéger les autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter de façon argumentée et réflexive : « qu'est-ce qu'une relation respectueuse de l'intimité et de l'intégrité corporelle des personnes ? » • À partir d'exemples dans la littérature ou les médias, définir la notion de consentement et les différentes manières de le solliciter, de l'exprimer, d'exprimer le refus, de reconnaître le consentement, de reconnaître et respecter le refus. Expliquer l'importance du consentement sur la prise de décisions relatives à la sexualité. • À partir de textes de littérature ou d'extraits de film, analyser différentes relations amicales ou amoureuses pour identifier les facteurs positifs de relations agréables et heureuses, et les facteurs venant faire obstacle à de telles relations. • Discuter de façon argumentée et réflexive : qu'est-ce qu'une relation respectueuse de l'intimité des personnes qui entrent en relation ? • Réfléchir sur les conséquences des comportements problématiques et sur la manière de développer des relations positives et constructives. • Analyser des cas simples et concrets (tirés de situations de saisines de la Cnil ou du Défenseur des droits) pour sensibiliser aux questions des données personnelles, du cyberharcèlement et de contenus illégaux.

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

 **Objectif d'apprentissage** : Distinguer vie publique et vie privée, en réfléchissant à la signification de la liberté individuelle, en particulier sur les réseaux sociaux.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Définir les notions de liberté, de respect et d'égalité concernant le sexe, le genre et l'orientation sexuelle. • Identifier des situations de cyberviolences à caractères sexistes et sexuels et leurs effets néfastes. • Prendre conscience que chaque individu possède des droits humains (droit à la dignité, droit au respect de sa vie privée, droit à l'image). • Savoir comment réagir de manière efficace lorsqu'une personne est victime de harcèlement ou de violences sexistes ou sexuelles (pratiquer une écoute empathique, apporter du soutien solidaire à la victime, signaler les violences). • Prendre conscience que l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux peut entraîner des situations dangereuses ou des infractions à la loi, élaborer des stratégies pour s'en protéger et protéger les autres. • Développer sa capacité d'écoute, l'attention portée aux autres et des relations sociales constructives. • Savoir faire des choix responsables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir sur les intentions, les pensées, les émotions et les comportements à partir de situations cybersexistes ou cyberviolentes qu'ils auraient pu rencontrer ou connaître. • Identifier des personnes de confiance à qui signaler des violences et demander de l'aide, pour soi ou quelqu'un d'autre, prendre connaissance du 3018, le numéro pour les personnes victimes ou témoins d'un cas de harcèlement et/ou de violences numériques. • S'inscrire dans une démarche empathique et comprendre où se situe la limite entre l'acceptable et l'inacceptable. • Analyser ou rejouer, dans le cadre d'un théâtre forum, certaines saynètes mettant en scène différents protagonistes (victime, agresseur, témoins) pour prendre la mesure des risques et des responsabilités impliquées. • Définir les droits humains en matière de défense contre les discriminations. Se documenter et s'informer sur des législations visant à protéger les droits des individus et à lutter contre les discriminations, en particulier l'article 225-1 du Code pénal.

→ Quatrième


Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

 **Objectif d'apprentissage :** Aborder la sexualité comme une réalité complexe pouvant faire intervenir le plaisir, l'amour, la reproduction, etc.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Envisager les différents aspects de la sexualité : physique/psychologique ; personnelle/interpersonnelle ; impliquant différentes parties du corps ; faisant l'objet d'une série de représentations et de modèles sociaux pouvant impliquer l'amour, le plaisir, la reproduction. • Savoir qu'il existe des personnes intersexes. • Envisager la sexualité comme un cheminement personnel singulier et comprendre sa diversité d'expression. • Comprendre, identifier, apprendre à gérer ses émotions. • Connaître où et comment s'informer ou bénéficier de dépistages ou d'une prise en charge médicale en santé sexuelle (vaccination contre les infections à papillomavirus humains, douleurs gynécologiques, troubles du cycle menstruel, dépistage de l'endométriose, etc.). • Développer sa capacité à faire des choix responsables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître la variété des termes et des niveaux de langue associés à la sexualité et à son expression (vécue, imaginée, objective et scientifique). • Repérer les différents sentiments ou les différentes émotions en lien avec la sexualité, ainsi que les manières dont le corps se trouve impliqué et représenté. • Apprendre à gérer ses émotions, comprendre leur importance pour développer des relations de qualité et prévenir les violences. • Présenter et expliquer les différentes sources d'information sur la santé sexuelle et leur fonctionnement (infirmerie de l'établissement, centres de santé sexuelle de la ville, centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic).


Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

 **Objectif d'apprentissage :** Développer une compréhension critique et respectueuse des relations interpersonnelles et des enjeux associés à la sexualité ; favoriser des choix responsables et protecteurs en matière de santé sexuelle et relationnelle.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Définir la notion de relation (échange, don, partage, réciprocité), les positions au sein des groupes d'appartenance, la notion de consentement dans son rapport à la liberté. • Connaître les incidences des réseaux sociaux sur les relations et les choix de relations : être ou ne pas être sous le regard des autres ; examiner ce que ce regard des autres apporte à l'affirmation de soi et à la reconnaissance, pourquoi il peut aussi nuire et comment s'en protéger ; identifier les ressources et les comptes favorables ou non au bien-être et à l'estime de soi. 	<ul style="list-style-type: none"> • En étudiant ou en représentant une scène de rencontre amoureuse (en littérature, au cinéma, au théâtre), repérer et analyser les notions de consentement et de plaisir. • Repérer et analyser les mécanismes d'emprise et de domination psychologique qui ont pour but de soumettre et contrôler la victime, et qui sont des mécanismes intrinsèques : <ul style="list-style-type: none"> - des violences au sein du couple ; - des violences sexuelles de personnes ayant autorité sur un enfant, un adolescent, un adulte (famille, entraîneur sportif, soignant) ; - de l'exploitation sexuelle. • Identifier ce qui caractérise un délit et les personnes-ressources susceptibles d'apporter de l'aide, à partir d'une situation ou d'un témoignage fictif, ou bien d'un témoignage réel déjà exprimé dans l'espace public.

<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les problèmes associés à la diffusion et au commerce des images (des autres ou de soi), à la marchandisation du corps, à l'exploitation sexuelle, à la prostitution des mineurs, savoir comment il est possible de s'en protéger et d'être aidé pour le faire. • Comprendre l'importance de prendre des décisions favorables à sa santé et celle des autres, faire des choix responsables : <ul style="list-style-type: none"> - décision d'avoir ou non un rapport sexuel ; - prévention des infections sexuellement transmissibles (modes de transmission et moyens de protection) ; - prévention des grossesses non prévues et/ou non désirées (moyens de contraception, interruption volontaire de grossesse). • Identifier un adulte de confiance, un lieu, un service d'aide et de soutien à qui s'adresser pour échanger, poser des questions, trouver des informations en lien avec sa santé sexuelle, bénéficier d'un dépistage ou d'une prise en charge médicale ou être aidé en cas de violences sexistes et sexuelles (y compris l'inceste) ou de violences fondées sur des discriminations telles que définies par le Code pénal. • Savoir demander de l'aide pour soi ou pour une autre personne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les situations où le partage d'images ou de documents en ligne est interdit (harcèlement), ainsi que les conséquences de l'utilisation du « like » ou du « j'aime », quelle qu'en soit la forme. • Identifier, à partir d'exemples fictifs, des attitudes qui permettent : <ul style="list-style-type: none"> - de reconnaître les risques liés à la diffusion d'images (dont des images qui exposent des corps nus, partiellement nus ou sexualisés) et comment s'en protéger ; - d'aider les victimes de cyberviolences sexistes et sexuelles ; - d'identifier des adultes de confiance, des autorités et des services disponibles pour aider les victimes (3018 pour les violences numériques et 119 enfance en danger) ; - de montrer comment réagir de manière efficace lorsque l'on est victime ou témoin de violences ; - d'apprendre à lutter contre les cyberviolences sexistes et sexuelles, notamment en signalant les contenus intimes non consentis diffusés (pornodivulgateur), les comptes et les supports destinés à harceler une personne par la diffusion de contenus humiliants.
---	---

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

 **Objectif d'apprentissage** : Étudier des représentations de la sexualité dans l'espace public et en interroger la dimension égalitaire ou inégalitaire.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Analyser la notion de norme sociale, de modèle, de stéréotype et réfléchir aux effets induits : intégration, exclusion, socialisation, normalisation. • Repérer et expliquer la différence entre des situations ou des représentations égalitaires et d'autres qui ne le sont pas (femmes/hommes ; majorités/minorités). • Savoir penser de façon critique. • Décrypter les messages et les images de la sexualité dans les médias (explicites et/ou implicites). • Comprendre la notion de pornographie, la différencier des contenus érotiques et prendre conscience que la pornographie représente, de manière faussement réaliste et stéréotypée, des actes sexuels dépourvus de toute dimension affective ou sentimentale et souvent violents. • Comprendre les raisons de l'interdiction d'accès des mineurs à la pornographie, inscrite dans le Code pénal. • Identifier les conséquences de la prostitution sur la santé des victimes et prendre conscience que les réseaux prostitutionnels utilisent les réseaux sociaux pour développer leurs activités illégales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Par l'analyse d'images et de spots publicitaires, repérer et analyser la marchandisation des corps, la sexualisation des situations et des corps ainsi que les stéréotypes véhiculés. • Analyser les stéréotypes dans une perspective historique pour discuter d'égalité dans la sexualité, à partir d'œuvres littéraires ou artistiques. • Réaliser une exposition de sensibilisation des autres collégiens de l'établissement sur les stéréotypes et les questions d'égalité. • À partir de témoignages ou d'extraits de reportages, identifier les mécanismes de recrutement des systèmes prostitutionnels (via les réseaux sociaux ou des recruteurs).

→ Troisième


Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

 **Objectif d'apprentissage :** Interroger les liens entre bonheur, émotions et sexualité.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Définir les notions de désir, d'excitation, de plaisir, de bonheur, ainsi que leurs relations à la sexualité. • Faire la différence entre le désir qui fait référence aux imaginations, aux émotions et aux envies, et le comportement qui correspond à des actions qui peuvent être réfléchies et contrôlées ; examiner la part et la place de la liberté dans ces différentes situations. • Comprendre que le désir peut ne pas toujours être assouvi. • Développer sa capacité à maîtriser ses impulsions, ses émotions et ses sentiments. • Prendre conscience que les pratiques de mutilations sexuelles féminines, qui ne touchent pas directement la fonction reproductive et atteignent la fonction de plaisir, de sexualité et de construction de soi des femmes qui en sont victimes, correspondent à une appropriation du corps des femmes et à l'enrayement de leur liberté de choix. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à la notion de « santé sexuelle ». • Comprendre comment fonctionnent les émotions et les impulsions pour mieux les gérer. Jouer des saynètes montrant plusieurs manières de réagir à une même situation. • Examiner, en s'appuyant sur une œuvre littéraire, artistique, ce que la sexualité peut avoir d'attrayant ou d'exaltant, mais aussi ce qu'elle peut avoir d'inquiétant (et pour quelles raisons). • Développer une analyse critique des représentations, parfois fausses ou déformées, associées à la sexualité (par exemple autour de la performance ou de la première fois) ainsi que des idées préconçues sur le genre ou l'orientation sexuelle. • S'engager dans des activités interactives, permettant de s'exprimer et d'échanger des points de vue (par exemple la photo-expression). • Identifier les conséquences immédiates et durables des mutilations sexuelles, comprendre que ces violences sont enracinées dans les inégalités historiques entre les femmes et les hommes, qu'elles constituent une atteinte aux droits fondamentaux de la personne, qu'elles sont interdites et sévèrement punies par la loi et qu'aucune tradition ne peut justifier de tels actes. Identifier les personnes, les lieux et les services d'aides et de soutien.

Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

 **Objectif d'apprentissage :** Construire une relation réciproque et égalitaire ; savoir reconnaître et caractériser des contextes de danger et de vulnérabilité.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Distinguer les notions de partage, de consentement, de réciprocité, de frustration ; prendre la mesure des enjeux et des difficultés liés au partage des sensations, des émotions, des plaisirs : par exemple, être d'accord ou pas ; être synchrone ou asynchrone. • Analyser la notion de risque, pour soi et pour les autres, aux plans physiques et psychologiques ; faire des choix responsables pour sa santé et celle des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer et analyser des situations de partage et de réciprocité, mais aussi de non-partage et de frustration ; interroger ce qui est en jeu : égalité et liberté dans la relation, et dans le partage (ou non) des désirs ; réaliser une production collective ou individuelle (chanson, poème, scène de théâtre, vidéo) pour partager son analyse. • À partir de situations fictives, identifier différents risques ; s'informer sur l'IVG, les moyens de prévention, de protection, de contraception et leurs conditions d'accès ; identifier les ressources dans l'établissement et hors de l'établissement : ressources en ligne, numéro vert « sexualité, contraception, IVG », centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic. Produire une plaquette ou une affiche d'information et de référencement des ressources locales et nationales à destination d'autres élèves.

<ul style="list-style-type: none"> • Prendre la mesure des risques à prévenir ou à maîtriser s'agissant de la sexualité : <ul style="list-style-type: none"> - réduction des risques d'infections sexuellement transmissibles (IST), y compris d'infection par le VIH : modes de transmission, moyens de protection, dépistage, prophylaxie préexposition (PrEP), traitement post-exposition au VIH (TPE), vaccination contre les infections à papillomavirus (HPV) ; - grossesses non prévues et/ou non désirées : moyens de contraception, tests de grossesse, interruption volontaire de grossesse (IVG). • Prendre conscience de la place qu'occupent l'attirance et les sentiments dans une relation. • Reconnaître l'importance de donner et d'obtenir le consentement. Apprendre à accepter un refus de la part de l'autre. • Prendre conscience que l'usage de substances psychoactives modifie le raisonnement et augmente le risque de prise de décision inappropriée y compris en matière de sexualité. • Reconnaître des mécanismes d'emprise et des situations de violences (physiques, psychologiques, verbales, violences sexistes, violences sexuelles, cyberviolences, violences au sein du couple ou non) ; prendre conscience de leurs effets néfastes et de l'importance pour une personne qui en est victime de chercher du soutien. • Comprendre que le mariage forcé est une atteinte aux droits humains fondamentaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance du cadre juridique (constitution, loi) qui garantit le droit d'accès à l'IVG et connaître les lieux qui permettent d'y avoir accès. • Réfléchir à la question de la protection des risques et de son sens pour soi et pour les autres : de quoi, pourquoi, pour qui et comment se protéger ? • À partir de situations fictives ou de phrases types (par exemple, « elle/il a dit non, mais elle/il voulait dire oui » ; « elle/il n'a pas dit qu'elle/il n'était pas d'accord »), participer à un débat réflexif pour apprendre à caractériser le consentement. • Analyser ce qui peut avoir une influence sur la capacité à reconnaître ou à donner le consentement (par exemple, les substances psychoactives, les situations de violences [telles que l'emprise], les situations de handicap, les situations de domination ou de pouvoir, la soumission chimique). • Définir ce qu'est un mariage forcé, décrire les différentes manières de contraindre au mariage ; comprendre qu'il est possible d'échapper à un mariage forcé, que la loi protège les victimes et qu'aucune situation ou tradition ne justifie un mariage forcé ; identifier à qui s'adresser si l'on est victime ou témoin. • Aborder la question des violences conjugales et du féminicide.
--	--

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

 **Objectif d'apprentissage :** Incrire la sexualité dans la définition et le respect des droits humains.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le champ des droits et des devoirs en matière de sexualité et comprendre leur raison d'être (principes et valeurs impliquées : égalité entre les femmes et les hommes, entre les orientations sexuelles, droit à la différence). • Caractériser et savoir reconnaître une situation de violence sexuelle (y compris l'inceste), de stigmatisation, de violence ou de discrimination opérée sur le fondement notamment du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'état de santé (article 225-1 du Code pénal) : homophobie et autres. • Prendre conscience que les victimes n'en sont jamais responsables et réfléchir aux moyens d'y faire face (soutien aux victimes, capacité à chercher et trouver de l'aide, promotion de l'égalité, éducation). 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les lois et leurs évolutions rendant compte de l'évolution de la société, prendre conscience des décalages entre principes universels et réalité, en comparant : <ul style="list-style-type: none"> - une situation contemporaine posant problème au regard des lois en vigueur ; - une situation plus ancienne à replacer dans un contexte historique antérieur, associé à d'autres éléments légaux, en considérant par exemple, la dépénalisation de l'homosexualité pour les mineurs de plus de 15 ans (France : loi du 4 août 1982), son retrait de la liste des pathologies (OMS : 17 mai 1990). • Les situations étudiées peuvent prendre appui sur des films (fiction ou actualité) ou être présentées sous forme de jeu de questions-réponses permettant d'aborder les questions de genre et d'orientation sexuelle en les replaçant dans un contexte historique et légal. • Interroger la place des discriminations envers l'orientation sexuelle dans le champ sportif, analyser les processus de conformité à une norme et d'influences au sein des groupes sportifs, proposer des stratégies efficaces pour les prévenir et y mettre fin.

- Développer sa capacité d'écoute et l'attention portée aux autres.
- Mettre en lien le respect des droits humains avec les évolutions de la société, des lois et des politiques publiques.

- Analyser des situations réelles ou fictives de violences sexistes et de violences sexuelles ; apprendre à les caractériser et les différencier ; identifier des facteurs de vulnérabilité ; réfléchir au rôle actif que toute personne peut jouer pour les prévenir ou les dénoncer.
- Connaître les numéros d'urgence comme le 119 pour les mineurs.
- Rédiger des témoignages selon différents points de vue.



Lycée

→ Objectifs d'apprentissage par axe du programme et par niveau

Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
Seconde	<ul style="list-style-type: none"> Prendre soin de son corps et développer une image positive de soi. 	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître et comprendre ses émotions, ses sentiments et ceux des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> Se protéger et protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux.
Première	<ul style="list-style-type: none"> Faire des choix en restant maître de soi et attentif à sa santé. 	<ul style="list-style-type: none"> Désirer et vouloir, donner ou refuser son consentement, savoir être libre et respecter les autres et leurs propres libertés. 	<ul style="list-style-type: none"> Être soi, entre acceptation et déni.
Terminale	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître ses émotions et ses désirs pour mieux se connaître. 	<ul style="list-style-type: none"> S'épanouir dans une relation équilibrée à l'autre. 	<ul style="list-style-type: none"> Être libre d'être soi parmi les autres et réfléchir aux conditions sociales garantissant cette liberté.

→ Seconde

Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

✔ *Objectif d'apprentissage* : Prendre soin de son corps et développer une image positive de soi.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les différences biologiques entre femmes et hommes ; comprendre que les appareils génitaux mâles et femelles sont comparables (le clitoris et le pénis sont composés de tissu érectile générateur de plaisir ; l'ovaire et le testicule produisent des cellules reproductrices), et qu'il existe des personnes intersexes qui naissent avec des caractéristiques sexuelles (chromosomes, hormones, organes génitaux) qui ne correspondent pas aux définitions types des corps féminins ou masculins. Comprendre que les différences biologiques entre les femmes et les hommes ne déterminent pas à elles seules les expressions, les comportements et les rôles attribués aux genres « masculin » et « féminin ». 	<ul style="list-style-type: none"> À partir de témoignages, prendre conscience que l'identité de genre peut ne pas correspondre au sexe biologique. Du mythe de Narcisse aux réseaux sociaux : à partir de l'entrée culturelle (présentée par l'intermédiaire de récits mythologiques et de représentations artistiques), conduire une réflexion sur la question du narcissisme et de la recherche de la validation de son image par les autres. À partir de différents médias, s'interroger sur les normes sociales et culturelles qui influencent nos comportements. Montrer, à travers des études de cas, que l'idéal du corps peut inviter à des comportements de « sculpture de soi » tels que la retouche des photographies, la chirurgie esthétique, certaines pratiques physiques, le culte de la performance ou certaines conduites alimentaires. Analyser des photographies d'influenceurs, les comparer avec des photographies banales et non retouchées, engager une réflexion sur la perception de son image de soi. Construire une image positive de soi.

<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les articulations entre nature et culture (anthropologie, sociologie, philosophie) et prendre conscience de la façon dont les normes sociales et culturelles influencent les comportements. • Comprendre que la construction de son image corporelle et le souci de soi sont influencés par des facteurs sociaux et familiaux (compliments, fréquentation d'images artistiques, stéréotypes et préjugés, consommation d'images érotiques ou pornographiques, violences sexistes et sexuelles). • Développer la conscience de soi par une autoévaluation positive (confiance en soi, estime de soi) et par la connaissance de soi (ses forces, ses limites, ses buts, ses valeurs). • Prendre conscience de sa capacité à agir au bénéfice de son bien-être et de sa santé sexuelle, savoir où et comment s'informer, bénéficier d'un dépistage, d'un accompagnement ou d'une prise en charge médicale en santé sexuelle (par exemple, la vaccination contre les infections à papillomavirus humains, les douleurs gynécologiques et troubles du cycle, le dépistage de l'endométriose, la contraception, la contraception d'urgence). 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les conséquences immédiates et durables des mutilations sexuelles féminines, comprendre que ces violences sont enracinées dans les inégalités historiques entre les femmes et les hommes, qu'elles constituent une atteinte aux droits fondamentaux de la personne, qu'elles sont interdites et sévèrement punies et qu'aucune tradition ne peut justifier de tels actes. • Identifier les personnes, les lieux et les services d'aides et de soutien, savoir comment réagir de manière efficace lorsqu'une personne est victime ou s'apprête à en être victime. • Identifier les lieux, les personnes et les ressources qui permettent de s'informer ou bénéficier d'un accompagnement ou d'une prise en charge médicale en santé sexuelle : les ressources dans l'établissement, les sites Internet fiables, le numéro vert 0 800 08 11 11 « sexualité, contraception, IVG », les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic, etc.
--	--

Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

 **Objectif d'apprentissage** : Reconnaître et comprendre ses émotions, ses sentiments et ceux des autres.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître des conditions qui permettent de s'engager émotionnellement et/ou physiquement dans une relation pour s'y épanouir. • Connaître et reconnaître les codes au cours des différentes étapes d'une rencontre et d'une relation (approche, déclaration, contact physique, relation sexuelle, engagement, rupture) ; prendre conscience des émotions qui s'y jouent et des différents facteurs qui influencent les représentations et attentes de chacune et chacun. • Comprendre et identifier les émotions et le stress, et savoir les gérer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser une ou plusieurs scènes de rencontre dans des œuvres littéraires, théâtrales ou cinématographiques, donnant à voir des représentations variées des relations et des sexualités, en réfléchissant aux effets produits au fil des événements (par exemple timidité, plaisir et jeu de séduction, pudeur, peur et souffrance de l'échec). • À partir d'un jeu de cartes qui représentent les étapes possibles d'une relation, reconstituer une chronologie possible et analyser de manière critique les différentes représentations et ce qui les influence. • À travers un corpus documentaire, étudier la diversité culturelle des codes et des conduites qui permettent ou régulent les rencontres entre les humains. • Visionner ou réaliser une prestation (danse, théâtre, mime) mobilisant les corps entre proximité et éloignement, rencontres et ruptures, et analyser ce qui s'y joue. • S'exprimer et échanger des points de vue à partir d'exemples fictifs, de photographies. • Apprendre des techniques pour gérer son stress et ses émotions.

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

✓ **Objectif d'apprentissage** : Se protéger et protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none">• Distinguer, à l'ère du numérique et des réseaux sociaux, « se montrer », « s'exposer » et « s'exhiber ».• Identifier les situations où le partage d'images ou de documents en ligne est interdit (pornodivulgateur, harcèlement).• Comprendre pourquoi et comment on peut publier des présentations de soi tout en réduisant les facteurs de risque d'exploitations et de violences.• Identifier des cas de haine et de discriminations en ligne (sexistes, homophobes et autres) ; prendre conscience qu'il est de la responsabilité de tous d'agir pour les signaler et de défendre les personnes stigmatisées ou discriminées.• Savoir penser de façon critique pour repérer les situations à risques.• Développer les relations sociales constructives (tolérance, respect, coopération, entraide).• Prendre conscience que les victimes ne sont jamais responsables des violences.• Connaître les moyens d'y faire face tels que : soutien aux victimes, savoir où chercher de l'aide, signalement des comptes et supports destinés à harceler une personne par la diffusion de contenus humiliants et des contenus intimes non consentis diffusés (pornodivulgateur), promotion de l'égalité.• Savoir demander de l'aide.• Réfléchir aux dangers liés à l'image en étudiant le cadre légal qui l'entoure, et qui, notamment, interdit l'exposition des mineurs aux images pornographiques.• Prendre conscience que les réseaux prostitutionnels utilisent Internet et les réseaux sociaux pour développer leurs activités.	<ul style="list-style-type: none">• Définir les termes « se montrer », « s'exposer », « s'exhiber » : au travers d'exemples (performance sportive, prestation corporelle, autoportraits et postures séductrices), questionner les frontières de l'intime, du privé et du public.• Connaître les principes de liberté d'expression et leurs limites au regard du respect et de la considération de l'autre (diffamation, injure).• Analyser des cas de censure afin de mettre en discussion la représentation des corps dans l'espace public et de comprendre les enjeux du cadre juridique qui l'entoure.• Analyser des cas de haine, stigmatisation ou discriminations en ligne ; s'interroger sur leurs caractéristiques communes ; identifier leurs impacts sur les individus et la société ; identifier les principaux éléments du cadre juridique ; réfléchir à des actions pour dénoncer et lutter contre la haine en ligne (notamment signaler les contenus illicites, promouvoir le civisme en ligne, la tolérance et le respect) et aux moyens pour aider et soutenir les victimes (notamment pratiquer une écoute empathique, apporter du soutien solidaire à la victime, signaler les violences).

→ Première

Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

✔ **Objectif d'apprentissage** : Faire des choix en restant maître de soi et attentif à sa santé.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Analyser comment la notion de fête met en jeu le plaisir, la mesure et l'excès (hybris). • Prendre conscience que l'usage de substances psychoactives modifie le raisonnement et augmente le risque de prise de décision inappropriée, y compris en matière de sexualité. • Identifier différents risques encourus sur la santé, dont la santé mentale et la santé sexuelle : rapports sexuels non protégés (infections sexuellement transmissibles [IST], grossesses non prévues et/ou non désirées) ; connaître les moyens qui permettent de les prévenir ou de les réduire : moyens de contraception, préservatifs, dépistage, prophylaxie préexposition (PrEP) et traitement post-exposition (TPE) au VIH, vaccination contre les IST, dont les infections à papillomavirus. • Développer sa capacité à gérer ses impulsions, ses émotions et à faire des choix responsables. • Affirmer sa prise de décision par rapport à la pression d'un groupe (comment être dans un groupe sans céder à la pression qu'il exerce ?). • Savoir penser de façon critique en prenant en compte les biais et les influences. • Savoir comment réagir de manière efficace lorsqu'il y a eu une prise de risque. • Réfléchir aux enjeux éthiques et de santé de la modération : questionner les notions d'harmonie, d'équilibre, de mesure, de maîtrise de soi. 	<ul style="list-style-type: none"> • À travers l'étude de textes littéraires ou philosophiques, de scènes picturales, romanesques ou cinématographiques, faire émerger les éléments jugés nécessaires pour qu'une fête soit réussie. Réfléchir au rôle de l'excès, à son lien au plaisir, à ses risques. • Promouvoir des conduites favorables à la santé. Identifier des facteurs clés de la santé et du bien-être, par exemple en participant à des groupes de parole ou des débats sur les différentes manières de faire la fête pour partager ce que l'on ressent, développer sa capacité à résister à la pression du groupe et rechercher du soutien auprès des autres. • À partir d'une scène de fête dans une œuvre cinématographique ou littéraire, ou de scènes de pression de groupe, ou encore de campagnes de prévention, analyser les réactions des personnages après la prise de substances psychoactives ; analyser les paramètres qui influencent la consommation ainsi que les facteurs de risques et de protection ; rappeler les textes de loi en matière de consommation de ces substances et de l'administration à une personne, à son insu, d'une substance de nature à altérer son discernement ou le contrôle de ses actes (soumission chimique) ; dégager les lignes d'une conduite responsable ; analyser les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la capacité à reconnaître le consentement ou à le donner. • Dans ce même contexte, s'interroger sur les conduites à adopter afin de prévenir pour soi-même et pour les autres les risques d'infection sexuellement transmissible (IST) ou de grossesse non désirée et/ou non prévue : quels moyens utiliser ? Dans quelles conditions ? Comment en parler ? Comment réagir quand l'attitude de l'autre n'est pas celle que l'on souhaiterait ? Comment intervenir sans brusquer ou priver les autres de leur liberté ?

Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

✔ **Objectif d'apprentissage** : Désirer et vouloir, donner ou refuser son consentement, savoir être libre et respecter les autres et leurs propres libertés.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Exprimer ses envies et ses limites en matière de sexualité, dans le respect de soi, de l'autre et de la loi. • Prendre conscience de l'importance du consentement avéré en tant qu'élément essentiel d'une relation sexuelle, comprendre l'importance d'exprimer, de reconnaître et de respecter le consentement ou le refus. 	<ul style="list-style-type: none"> • À partir d'un texte de littérature ou d'un extrait de film, reconnaître et étudier l'expression et les manifestations du désir/du non-désir, des fantasmes, du plaisir/du non-plaisir/du déplaisir ; réfléchir aux différentes manières d'exprimer son amour ou son affection (faire émerger l'idée que la relation sexuelle est possible sans être obligatoire pour exprimer son amour ou son affection).

<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les conditions du consentement et du non-consentement ainsi que les principaux éléments du cadre juridique et les risques encourus en cas de non-respect. • Prendre conscience du fait que chaque personne a droit à une sexualité exempte de toute violence, respectueuse de sa liberté, de sa dignité et de son intimité – l’agression sexuelle et le viol constituant toujours des actes criminels, qui portent atteinte aux droits humains fondamentaux, qui ne peuvent en aucun cas être désirés et consentis, et dont les victimes ne sont jamais responsables. • Prendre conscience de l’importance pour une victime de harcèlement, de violences verbales, physiques, psychologiques, sexuelles (abus, harcèlement, inceste) de chercher du soutien. • Savoir comment réagir lorsqu’une personne est victime : l’écouter de manière empathique, la soutenir, alerter. • Identifier des personnes-ressources, notamment dans l’établissement scolaire, et des structures d’aides. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au travers d’exemples fictifs ou réels, de scènes de films ou de théâtre, au sein d’un couple ou non, identifier la notion du consentement : différencier consentement/absence de consentement/hésitation équivoque ou incertaine n’ayant pas le sens d’un consentement ; questionner leurs formes d’expression verbales et non verbales, leurs représentations stéréotypées, leur caractère ponctuel et circonstancié, les formes et les expressions de la réciprocité, réfléchir à la notion de consentement enthousiaste. Savoir que les situations d’hésitation ou d’incertitude doivent être reçues comme une absence de consentement. • En s’appuyant sur la législation en vigueur, élaborer les définitions des termes de « harcèlement », « cyberviolences sexistes et sexuelles », « outrages sexistes et sexuels », « agression sexuelle », « viols », « violences au sein du couple », « violences sexuelles », « inceste », « exploitation sexuelle », « délai de prescription » ; illustrer d’exemples ou de comportements parfois banalisés et pourtant passibles de poursuites, distinguer « diffamation », « révélation de violences » et « obligation de signalement ».
--	--

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

✔ **Objectif d'apprentissage** : Être soi, entre acceptation et déni.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d’activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Analyser l’articulation entre désir et déni en matière de relations (notamment : désir et déni de l’autre, déni de son propre désir ou de son non désir). • Reconnaître la diversité humaine dans son ensemble, en considérant la variété des orientations sexuelles et des identités de genre. • Prendre conscience des conséquences du déni, des violences qu’il peut engendrer envers soi comme envers les autres et étudier les possibilités de les prévenir. • Identifier des normes qui influencent l’identité et les comportements. • Identifier des facteurs qui aident ou qui font obstacle à l’acceptation de soi. • Développer sa capacité à s’autoévaluer de façon positive et à porter sur soi un regard bienveillant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Désir et déni de l’autre, quelle que soit la personne : élaborer la notion de respect des différences en réfléchissant à ce qu’est une société inclusive et aux types de relations qu’elle implique. • À partir d’extraits d’œuvres littéraires ou cinématographiques : analyser le poids que peuvent avoir les préjugés, les stéréotypes, les pressions familiales et sociétales sur le choix d’une relation amoureuse et/ou sexuelle ; identifier des comportements exprimant le déni du désir, le rejet du désir de l’autre tels que la stigmatisation, le harcèlement, les violences verbales, les violences physiques, les violences sexistes, les violences sexuelles, les violences au sein du couple. • Analyser la place des discriminations envers l’orientation sexuelle en s’appuyant sur l’exemple du monde du sport, analyser les processus de conformité à une norme et d’influences au sein d’un groupe ou d’une équipe, proposer des stratégies efficaces pour les prévenir et y mettre fin. Rechercher des déclinaisons dans d’autres sphères sociales comme le monde du travail ou le monde associatif. • Découvrir des parcours de vie variés de personnalités représentant la diversité humaine. • Questionner l’égalité entre les femmes et les hommes dans la société, dans la vie politique, dans les postes de direction des grandes entreprises, etc. • En s’appuyant sur la législation en vigueur, savoir identifier les violences sexistes et sexuelles au travail et connaître les démarches et les interlocuteurs pour s’en prémunir et/ou les faire cesser, notamment l’inspection du travail et la médecine de prévention.

→ Terminale

Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

✔ **Objectif d'apprentissage** : Reconnaître ses émotions et ses désirs pour mieux se connaître.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Différencier excitation, sentiment, désir et plaisir. • Comprendre les mécanismes de la réponse biologique sexuelle (désir, excitation, plaisir, phase réfractaire) et leur lien avec la sexualité et le bien-être. • Prendre conscience que la santé sexuelle englobe des dimensions du bien-être physique, affectif, mental et social, et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. • Connaître les sources fiables et les lieux qui permettent d'accéder à un soutien et des conseils en matière de santé sexuelle ou reproductive en particulier s'agissant de contraception, tests de dépistage, prévention et traitement des infections sexuellement transmissibles (IST), prophylaxie préexposition (PrEP) et traitement post-exposition (TPE) au VIH, interruption volontaire de grossesse (IVG), vaccination contre les infections sexuellement transmissibles dont le papillomavirus, dépistage de l'endométrirose. • Distinguer la représentation pornographique du corps et l'esthétique érotique à travers une analyse critique de ces deux phénomènes. • Savoir penser de façon critique pour faire des choix responsables. • Identifier ses émotions et ses sentiments, ceux des autres, et l'effet produit sur les actions. • Apprendre à les maîtriser. 	<ul style="list-style-type: none"> • À partir de situations d'activités physiques variées, considérer la pluralité des sensations et des plaisirs ou déplaisirs éprouvés, les effets produits par l'effort ainsi que par le regard ou le jugement d'autrui. Par exemple, analyser ce qui rapproche et ce qui distingue différentes modalités de la nage : nage pour le plaisir, nage fonctionnelle, nage sportive. • Analyser des représentations en échangeant sur des idées reçues autour de la performance, des premières fois, des stéréotypes, etc. Identifier des sources et lieux qui permettent d'accéder à des informations fiables en matière de santé sexuelle et reproductive. • Réfléchir aux différents déterminants de la santé, identifier les facteurs clés de la santé. • Analyser les risques de la prostitution pour la santé physique et mentale. • Comprendre les fondements et les mécanismes de la fabrique culturelle de l'excitation et ses liens avec les émotions qu'elle provoque. • Analyser des représentations stéréotypées et non réalistes, dans une société d'images et de réseaux ; réfléchir à ses effets sur les représentations de ce qu'est ou ce que doit être la sexualité ; analyser ce qui différencie l'érotisme de la pornographie. • Afin de chercher et de trouver ses propres mots pour appréhender et exprimer ses sensations et émotions, imaginer une scène de fiction permettant d'explorer la subjectivité et la relativité de la perception.

Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

✔ **Objectif d'apprentissage** : S'épanouir dans une relation équilibrée à l'autre.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier ce qui peut faire obstacle à l'épanouissement d'une relation. • Comprendre la notion de maîtrise de soi et reconnaître des situations d'emprise. • Savoir communiquer de façon appropriée (par exemple, valorisation, formulations claires et non agressives). 	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager la possibilité de partager sentiments, sensations, émotions (notions de communication explicite et implicite, de formulation de ses désirs, d'attention à l'autre, de respect et de considération de l'autre, d'expression littérale ou poétique), en réfléchissant à ce que signifie, dans le partage, le fait d'y contribuer et d'en bénéficier.

<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les composantes d'une relation positive à l'autre : <ul style="list-style-type: none"> - équilibre entre égoïsme et altruisme ; - place et sens de la frustration et de la retenue ; - entendre le « non », ne jamais faire pression. • Développer des relations fondées notamment sur l'acceptation des autres dans leur diversité, la collaboration, la coopération, l'entraide. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à sa communication avec les autres pour parvenir à partager ses émotions sans verser dans le reproche ou l'agressivité. • Apprendre à identifier, comprendre les émotions des autres et à en tenir compte. • Examiner le lexique de la sexualité et ses effets modélisants sur les comportements et les représentations. • Étudier, dans la littérature ou la philosophie, la palette des métaphores dans le vocabulaire de la sexualité. • Imaginer une scène de fiction dans laquelle un personnage évalue les raisons et les émotions en jeu dans le choix d'être ou de ne pas être en relation (voire d'y mettre fin) ou dans l'appréciation d'une relation : ce que l'on donne ou pas, ce que l'on reçoit ou pas en retour.
--	--

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

✔ **Objectif d'apprentissage** : Être libre d'être soi parmi les autres et réfléchir aux conditions sociales garantissant cette liberté.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la pression sociale : ses avantages, ses inconvénients. Faut-il y résister ? Comment y résister ? • Savoir penser de façon critique. • Appréhender et prendre la mesure du droit d'être soi-même, reconnaître sa singularité et celle des autres, l'existence du fait majoritaire et du fait minoritaire. • Savoir résister individuellement et collectivement aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations liées au sexe, à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle, prendre conscience des responsabilités individuelles et collectives, connaître les lois qui protègent les individus et les conséquences juridiques de leur violation. • Réfléchir à la « réparation » des souffrances et des pathologies liées aux discriminations et aux violences sexistes et sexuelles. • Connaître les lieux qui permettent d'accéder à des services de soutien et d'aide à des personnes victimes de stigmatisation, de discrimination, de violences sexistes, de violences sexuelles (y compris l'inceste), de violences familiales, de violences fondées sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle. • Savoir demander de l'aide et savoir réagir quand on nous demande de l'aide. • Savoir qu'une personne séropositive sous traitement ne peut pas transmettre le VIH (« indétectable = intransmissible ») et prendre conscience des préjugés et des discriminations liées à la sérophobie et leurs conséquences sur la vie des personnes vivant avec le VIH. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser quelques fictions et personnages de fiction afin d'identifier les contraintes à surmonter pour être soi, en se demandant si ces obstacles ne sont pas justement, par la résistance qu'ils opposent, déterminants dans la constitution de l'identité propre. • Comprendre, à partir d'exemples de parcours de vie variés que la diversité fait partie de nos vies. • Comprendre le sens des « marches des fiertés » destinées à donner une visibilité aux personnes LGBTQ+, au regard d'événements qui marquent l'histoire de la lutte pour les droits (par exemple, les émeutes de Stonewall, la dépénalisation de l'homosexualité, le pacte civil de solidarité, le mariage des couples de même sexe) et des enjeux actuels (droits ; lutte contre les stigmatisations, discriminations, violences homophobes et autres ; visibilité). • Réfléchir aux conséquences néfastes d'un « outing » qui constitue une atteinte à la vie privée sanctionnée par la loi. Établir le sens des termes « coming in » et « coming out » et identifier les enjeux associés. • Analyser des mouvements de dénonciation des violences sexistes et sexuelles tels qu'ils se sont produits dans le monde du cinéma ou du sport ; réfléchir à la récurrence de ces violences, aux processus qui les favorisent et aux responsabilités engagées ; proposer des stratégies efficaces pour les prévenir et y mettre fin. • Analyser des situations de violence, définir ce que signifie rechercher et reconnaître le consentement, analyser ce qui peut avoir une influence sur la capacité à reconnaître ou à donner le consentement, par exemple les substances psychoactives (dont l'alcool), les situations de violences (telles que l'emprise), les situations de handicap, les situations de domination ou de pouvoir, la soumission chimique, etc. • Interroger les notions d'injustice, de déni, de diffamation (de la part de proches, de tiers sociaux ou institutionnels).

- Apprendre comment réagir de manière efficace dans des situations de violence si l'on est victime ou témoin (accueillir la parole, pratiquer une écoute empathique, soutenir et aider la victime). Analyser les processus de victimisation secondaire, leur lien avec les violences sociales, réfléchir aux actions, à la fois individuelles, collectives et institutionnelles, qui permettent de les prévenir et y mettre fin.
- Parmi une liste de déclarations courantes sur le VIH et le Sida, prendre la mesure de leur véracité ou de leur fausseté.
- À partir du témoignage d'une personne vivant avec le VIH et confrontée à des situations discriminatoires, identifier les idées fausses et les préjugés qui en sont à l'origine, analyser les conséquences pour la personne et proposer des moyens pour les prévenir et y mettre fin.



Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

→ Objectifs d'apprentissage par axe du programme et par année

Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
Première année	<ul style="list-style-type: none"> Prendre soin de son corps et développer une image positive de soi. 	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître et comprendre ses émotions, ses sentiments, et ceux des autres ; donner ou refuser son consentement. 	<ul style="list-style-type: none"> Se protéger et protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux.
Deuxième année	<ul style="list-style-type: none"> Se connaître, rester maître de soi. 	<ul style="list-style-type: none"> S'épanouir dans une relation équilibrée à l'autre. 	<ul style="list-style-type: none"> Être libre d'être soi parmi les autres et réfléchir aux conditions sociales garantissant cette liberté.

→ Première année de formation

Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.


Se connaître, vivre et grandir avec son corps

✔ **Objectif d'apprentissage** : Prendre soin de son corps et développer une image positive de soi.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les différents organes des appareils génitaux mâles et femelles, savoir qu'ils sont comparables (clitoris et pénis composés de tissu érectile générateur de plaisir ; ovaire et testicule producteurs de cellules reproductrices) et qu'il existe des personnes intersexes qui naissent avec des caractéristiques sexuelles qui ne correspondent pas aux définitions types des corps féminins ou masculins. Prendre conscience de la façon dont les normes sociales et culturelles influencent les comportements et du fait que la distinction biologique entre femmes et hommes ne détermine pas les expressions, les comportements et les rôles attribués aux genres « masculin » et « féminin ». Comprendre que la construction de son image corporelle et le souci de soi sont influencés par des facteurs sociaux et familiaux (compliments, fréquentation d'images artistiques, stéréotypes et préjugés, consommation d'images érotiques ou pornographiques, violences sexistes et sexuelles). 	<ul style="list-style-type: none"> À partir de témoignages, prendre conscience que l'identité de genre peut ne pas correspondre au sexe biologique. Identifier les conséquences immédiates et durables des mutilations sexuelles féminines, comprendre que ces violences sont enracinées dans les inégalités historiques entre les femmes et les hommes, qu'elles constituent une atteinte aux droits fondamentaux de la personne et qu'aucune tradition ne peut justifier de tels actes. Identifier les personnes, les lieux et les services d'aides et de soutien, savoir comment réagir de manière efficace lorsqu'une personne est victime ou s'apprête à en être victime. Conduire une réflexion sur la question du narcissisme et de la recherche de la validation de son image par les autres. À partir de différents médias, s'interroger sur les normes sociales et culturelles qui influencent nos comportements, par exemple autour de l'idéal du corps et des comportements de sculpture de soi. Identifier les lieux, les personnes et les ressources qui permettent de s'informer ou bénéficier d'un accompagnement ou d'une prise en charge médicale, en santé sexuelle : les ressources dans l'établissement, les sites Internet fiables, le numéro vert 0 800 08 11 11 « sexualité, contraception, IVG », les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic.

- Savoir faire des choix responsables.
- Prendre conscience de sa capacité à agir au bénéfice de son bien-être et de sa santé sexuelle, savoir où et comment s'informer, bénéficier d'un dépistage, d'un accompagnement ou d'une prise en charge médicale en santé sexuelle (par exemple, la vaccination contre les infections à papillomavirus humains, les douleurs gynécologiques et troubles du cycle, le dépistage de l'endométriose, la contraception, la contraception d'urgence).

Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

 **Objectif d'apprentissage** : Reconnaître et comprendre ses émotions, ses sentiments, et ceux des autres ; donner ou refuser son consentement.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Exprimer ses envies, ses limites en matière de sexualité, dans le respect de soi, de l'autre et de la loi. • Savoir exprimer ses émotions et ses sentiments, identifier des autres et en tenir compte. • Connaître les conditions qui permettent de s'engager émotionnellement et/ou physiquement dans une relation pour s'y épanouir. • Prendre conscience de l'importance du consentement avéré en tant qu'élément essentiel d'une relation sexuelle, comprendre pourquoi il est important d'exprimer, de reconnaître et de respecter le consentement ou le refus. • S'affirmer par le consentement et le refus. • Connaître les conditions du consentement et du non-consentement ainsi que les principaux éléments du cadre juridique et les risques encourus en cas de non-respect. • Prendre conscience du fait que chaque personne a droit à une sexualité exempte de toute violence, respectueuse de sa liberté, de sa dignité et de son intimité – l'agression sexuelle et le viol constituant toujours des actes criminels, qui portent atteinte aux droits humains fondamentaux, qui ne peuvent en aucun cas être désirés et consentis, et dont les victimes ne sont jamais responsables. • Reconnaître la nécessité pour une victime de harcèlement, de violences verbales, physiques ou psychologiques, de violences sexuelles (abus sexuels, harcèlement sexuel, inceste) de chercher du soutien. • Savoir comment réagir de manière efficace lorsqu'une personne est victime (écouter de façon empathique, soutenir la victime, alerter, chercher de l'aide pour soi-même ou pour autrui). 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser une ou plusieurs scènes de rencontre dans des œuvres littéraires, théâtrales ou cinématographiques, donnant à voir des représentations variées des relations et des sexualités, en réfléchissant aux effets produits au fil des événements (par exemple timidité, plaisir et jeu de la séduction, peur et souffrance de l'échec). • À partir d'un texte de littérature ou d'un extrait de film, reconnaître et étudier l'expression et les manifestations du désir/du non-désir, des fantasmes, du plaisir/du non-plaisir/du déplaisir, et réfléchir aux différentes manières d'exprimer son amour ou son affection (faire émerger l'idée que la relation sexuelle est possible sans être obligatoire pour exprimer son amour ou son affection). • Au travers d'exemples fictifs ou réels, de scènes de films ou de théâtre, au sein d'un couple ou non, identifier la notion du consentement : différencier consentement/absence de consentement/hésitation équivoque ou incertaine n'ayant pas le sens d'un consentement ; questionner leurs formes d'expression verbales et non verbales, leurs représentations stéréotypées, leur caractère ponctuel et circonstancié, les formes et les expressions de la réciprocité, définir la notion de consentement enthousiaste. Savoir que les situations d'hésitation ou d'incertitude doivent être reçues comme une absence de consentement. • En partant d'exemples fictifs, et s'appuyant sur la législation en vigueur, élaborer les définitions des termes de « harcèlement », « cyberviolences sexistes et sexuelles », « outrages sexistes et sexuels », « agression sexuelle », « viols », « violences au sein du couple », « violences sexuelles », « inceste », « exploitation sexuelle », « délai de prescription » ; illustrer d'exemples ou de comportements parfois banalisés et pourtant passibles de poursuites ; distinguer « diffamation », « révélation de violences » et « obligation de signalement ».

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

 **Objectif d'apprentissage** : Se protéger et protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none">• Distinguer, à l'ère du numérique et des réseaux sociaux, « se montrer », « s'exposer » et « s'exhiber ».• Identifier les situations où le partage d'images ou de documents en ligne est interdit (pornodivulgateur, harcèlement).• Comprendre pourquoi et comment on peut publier des présentations de soi tout en réduisant les facteurs de risque d'exploitations et de violences.• Identifier des cas de haine et de discriminations en ligne (sexistes, homophobes et autres) ; prendre conscience qu'il est de la responsabilité de tous d'agir pour les signaler dans le respect de l'inclusion, la non-discrimination et le respect de la diversité.• Savoir penser de façon critique pour repérer les situations à risques.• Développer des relations sociales constructives (acceptation, entraide).• Prendre conscience que les victimes ne sont jamais responsables des violences et connaître les moyens d'y faire face (tels que : soutien aux victimes, savoir où chercher de l'aide, signalement des contenus intimes non consentis diffusés [pornodivulgateur] et des comptes et supports destinés à harceler une personne par la diffusion de contenus humiliants, promotion de l'égalité).• Savoir demander de l'aide et savoir réagir quand on nous demande de l'aide.	<ul style="list-style-type: none">• Définir les termes « se montrer », « s'exposer », « s'exhiber » : au travers d'exemples (performance sportive, prestation corporelle, autoportraits et postures séductrices), questionner les frontières de l'intime, du privé et du public.• Connaître les principes de liberté d'expression et leurs limites en regard du respect et de la considération de l'autre (diffamation, injure, etc.), et de comprendre les enjeux du cadre juridique qui l'entoure.• Analyser des cas de haine, de violences, ou de stigmatisations, de discriminations, prendre en considération la place du numérique dans le harcèlement qui peut être associé et s'interroger sur la logique qui est à l'œuvre, les moyens de prévention, d'aide, de soutien et de prise en charge.• Identifier les dangers liés à l'image en étudiant le cadre légal qui l'entoure, et qui, notamment, interdit l'exposition des mineurs aux images pornographiques.

→ Deuxième année de formation

Les trois séances spécifiques doivent aborder l'ensemble des objectifs d'apprentissage et des notions et compétences associées.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

✔ **Objectif d'apprentissage** : Se connaître, rester maître de soi.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Différencier excitation, sentiment, émotions, désir et plaisir. • Prendre conscience que la santé sexuelle englobe des dimensions du bien-être physique, affectif, mental et social, et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. • Prendre conscience que l'usage de substances psychoactives modifie le raisonnement et augmente le risque de prise de décision inappropriée, y compris en matière de sexualité. • Faire des choix responsables et favorables à sa santé et à sa sécurité. • Identifier différents risques encourus sur la santé, dont la santé mentale et la santé sexuelle : rapports sexuels non protégés (infections sexuellement transmissibles [IST], grossesses non prévues et/ou non désirées) ; connaître les moyens qui permettent de les prévenir ou de les réduire : moyens de contraception, préservatifs, dépistage, prophylaxie préexposition (PrEP) et traitement post-exposition (TPE) au VIH, vaccination contre les infections sexuellement transmissibles dont les infections à papillomavirus. • Savoir comment réagir de manière efficace lorsqu'il y a eu une prise de risque. • Savoir demander de l'aide. • Réfléchir aux enjeux éthiques et de santé de la modération : questionner les notions d'harmonie, d'équilibre, de mesure, de maîtrise de soi et de lâcher-prise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déconstruire des représentations en échangeant sur des idées reçues couramment répandues à propos de la sexualité, identifier des sources et lieux qui permettent d'accéder à des informations fiables en matière de santé sexuelle ou reproductive. • À travers l'étude de textes, de scènes picturales, romanesques ou cinématographiques, faire émerger les éléments jugés nécessaires pour qu'une fête soit réussie. Réfléchir au rôle de l'excès, à son lien au plaisir, à ses risques. Réfléchir aux conduites favorables à la santé. • À partir d'une scène de fête dans une œuvre cinématographique ou littéraire, ou de scènes de pression de groupe, ou encore de campagnes de prévention, analyser les réactions des personnages après la prise de substances psychoactives ; analyser les paramètres qui influencent la consommation ainsi que les facteurs de risques et de protection ; rappeler les textes de loi en matière de consommation de ces substances et de l'administration à une personne, à son insu, d'une substance de nature à altérer son discernement ou le contrôle de ses actes (soumission chimique) ; dégager les lignes d'une conduite responsable ; analyser les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la capacité à reconnaître le consentement ou à le donner. • S'interroger sur les conduites à adopter afin de prévenir pour soi-même et pour les autres les risques d'infection sexuellement transmissible (IST) ou de grossesse non désirée et/ou non prévue : quels moyens utiliser ? Dans quelles conditions ? Comment en parler ? Comment réagir quand l'attitude de l'autre n'est pas celle que l'on souhaiterait ? Comment intervenir sans brusquer ou priver les autres de leur liberté ? • Réfléchir aux différents déterminants de la santé, identifier des facteurs clés de la santé et du bien-être. Identifier les risques de la prostitution pour la santé physique et mentale.


Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

✔ **Objectif d'apprentissage** : S'épanouir dans une relation équilibrée à l'autre.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et reconnaître les codes au cours des différentes étapes d'une rencontre et d'une relation (approche, déclaration, contact physique, relation sexuelle, engagement, rupture, etc.) ; prendre conscience des émotions et des sentiments qui s'y jouent et des différents facteurs qui influencent les représentations et attentes de chacune et chacun. 	<ul style="list-style-type: none"> • À partir d'un jeu de cartes qui représentent les étapes possibles d'une relation, reconstituer une chronologie possible et analyser de manière critique les représentations et ce qui les influence. • À travers un corpus documentaire, étudier la diversité culturelle des codes et des conduites qui permettent ou régulent les rencontres entre les humains.

<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les émotions et des sentiments (chez soi, chez les autres), savoir maîtriser ses émotions et ses sentiments et tenir compte de ceux des autres. • Identifier ce qui peut faire obstacle à l'épanouissement d'une relation. • Comprendre la notion de contrôle coercitif pour soi et pour les autres. • Affirmer sa prise de décision par rapport à la pression d'un groupe (comment être dans un groupe sans céder à la pression qu'il exerce ?). • Caractériser et savoir reconnaître des situations de violences (physiques, verbales, psychologiques), sexistes, sexuelles (y compris l'inceste), de stigmatisation, de discrimination ou de violences basées sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle (LGBT+phobie) ou en raison du statut sérologique (sérophobie). 	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager la possibilité de partager sentiments, sensations, émotions (notions de communication explicite et implicite, de formulation de ses désirs, d'attention à l'autre, de respect et de considération de l'autre, d'expression littérale ou poétique), en réfléchissant à ce que signifie, dans le partage, le fait d'y contribuer et d'en bénéficier. • Examiner le lexique de la sexualité et ses effets modélisants sur les comportements et les représentations. • Questionner l'équilibre entre altruisme et égoïsme dans la relation à l'autre. • Imaginer une scène de fiction dans laquelle un personnage évalue les raisons et les émotions en jeu dans le choix d'être ou de ne pas être en relation (voire d'y mettre fin) ou dans l'appréciation d'une relation : ce que l'on donne ou pas, ce que l'on reçoit ou pas en retour. • Analyser des situations réelles ou fictives de violences sexistes et de violences sexuelles ; apprendre à les caractériser et les différencier ; identifier des facteurs de vulnérabilité ; réfléchir au rôle actif que chacune et chacun peut jouer pour les prévenir ou les dénoncer.
--	--

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

 **Objectif d'apprentissage :** Être libre d'être soi parmi les autres, et réfléchir aux conditions sociales garantissant cette liberté.

Notions et compétences	Propositions de démarches et d'activités pour les séances spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Analyser l'articulation entre désir et déni en matière de relations (notamment : désir et déni de l'autre, déni de son propre désir ou de son non désir). • Reconnaître la diversité humaine dans son ensemble, en considérant la variété des orientations sexuelles et des identités de genre. • Développer sa capacité à s'autoévaluer de façon positive et à porter sur soi un regard bienveillant. • Prendre conscience des conséquences du déni, des violences qu'il peut engendrer envers soi comme envers les autres et étudier les possibilités de les prévenir. • Identifier des normes qui influencent l'identité et les comportements ; identifier des facteurs qui aident ou qui font obstacle à l'acceptation de soi. • Identifier la pression sociale : ses avantages, ses inconvénients. Faut-il y résister ? Comment y résister ? • Appréhender et prendre la mesure du droit d'être soi-même, reconnaître sa singularité et celle des autres, l'existence du fait majoritaire et du fait minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Désir et déni de l'autre, quelle que soit la personne : élaborer la notion de respect des différences en réfléchissant à ce qu'est une société inclusive et aux types de relations qu'elle implique. • À partir d'extraits d'œuvres littéraires ou cinématographiques, analyser le poids que peuvent avoir les préjugés, les stéréotypes, les pressions familiales et sociétales sur le choix d'une relation amoureuse et/ou sexuelle ; identifier des comportements exprimant le déni du désir, le rejet du désir de l'autre tels que la stigmatisation, le harcèlement, les violences verbales, les violences physiques, les violences sexuelles, les violences au sein du couple. • Découvrir des parcours de vie variés de personnalités représentant la diversité humaine. • Analyser quelques fictions et personnages de fiction afin d'identifier les contraintes à surmonter pour être soi, en se demandant si ces obstacles ne sont pas, par la résistance qu'ils opposent, déterminants dans la constitution de l'identité propre. • Comprendre le sens des « marches des fiertés » destinées à donner une visibilité aux personnes LGBTQ+, au regard d'événements qui marquent l'histoire de la lutte pour les droits (par exemple, les émeutes de Stonewall, la dépénalisation de l'homosexualité, le pacte civil de solidarité, le mariage des couples de même sexe) et des enjeux actuels (droits ; lutte contre les stigmatisations, discriminations, violences homophobes et autres ; visibilité).

- Améliorer sa connaissance de soi (ses qualités, ses forces, ses valeurs, ses buts, etc.).
- Savoir résister individuellement et collectivement aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations liées au sexe, à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle, prendre conscience des responsabilités individuelles et collectives, connaître les lois qui protègent les individus et les conséquences juridiques de leur violation.
- Savoir qu'une personne séropositive sous traitement ne peut pas transmettre le VIH (« indétectable = intransmissible ») et prendre conscience des préjugés et des discriminations liées à la sérophobie et leurs conséquences sur la vie des personnes vivant avec le VIH.

- Réfléchir aux conséquences néfastes d'un « outing » qui constitue une atteinte à la vie privée sanctionnée par la loi. Établir le sens des termes « coming in » et « coming out » et identifier les enjeux associés.
- Analyser la place des discriminations envers l'orientation sexuelle en s'appuyant sur l'exemple du monde du sport, analyser les processus de conformité à une norme et d'influences au sein d'un groupe ou d'une équipe, proposer des stratégies efficaces pour les prévenir et y mettre fin. Rechercher des déclinaisons dans d'autres sphères sociales comme le monde du travail ou le monde associatif.
- Analyser des mouvements de dénonciation des violences sexistes et sexuelles tels qu'ils se sont produits dans le monde du cinéma ou du sport ; réfléchir à la récurrence de ces violences, aux processus qui les favorisent et aux responsabilités engagées ; proposer des stratégies efficaces pour les prévenir et y mettre fin. Questionner l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société, dans la vie politique, dans les postes de direction des grandes entreprises, etc.
- En s'appuyant sur la législation en vigueur, savoir identifier les violences sexistes et sexuelles au travail et connaître les démarches et les interlocuteurs pour s'en prémunir et/ou les faire cesser, notamment l'inspection du travail et la médecine de prévention.
- Parmi une liste de déclarations courantes sur le VIH et le Sida, prendre la mesure de leur véracité ou de leur fausseté.
- À partir du témoignage d'une personne vivant avec le VIH et confrontée à des situations discriminatoires, identifier les idées fausses et les préjugés qui en sont à l'origine, analyser les conséquences pour la personne et proposer des moyens pour les prévenir et y mettre fin.

education.gouv.fr

Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

Mise en œuvre de l'éducation à la vie affective et relationnelle (dans les écoles) et de l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (dans les collèges et les lycées)

NOR : MENE2503565C

→ Circulaire du 4-2-2025

MENESR – DGESCO C2-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux chefs et chefs d'établissement ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale chargés de l'enseignement technique ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux directeurs et directrices d'école

Définie par les articles L. 121-1 et L. 312-16 du Code de l'éducation, « l'éducation à la sexualité » se déploie de manière progressive de l'école maternelle jusqu'aux classes du lycée. Elle prend la forme d'une éducation à la vie affective et relationnelle à l'école primaire et d'une éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée. Elle est organisée à raison d'au moins trois séances annuelles spécifiques et par groupes d'âge homogènes selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves. Ces séances sont complétées par des temps d'enseignement dispensés dans le cadre des programmes disciplinaires.

L'éducation à la sexualité croise l'acquisition de connaissances (biologie, sociologie, santé, droit, etc.), le développement de compétences psychosociales et le partage des valeurs de la République. Elle s'inscrit dans la démarche École promotrice de santé et dans la politique éducative sociale et de santé. Elle permet de développer la capacité des enfants et des adolescents à adopter des habitudes favorables à leur santé et à leur bien-être, et vise particulièrement à améliorer les relations à soi et les relations aux autres. C'est aussi une éducation citoyenne qui s'inscrit dans les principes et les valeurs de la République en continuité avec l'enseignement moral et civique. Elle contribue à promouvoir l'égalité, à construire des relations respectueuses à soi et aux autres, et à lutter contre le harcèlement, toutes les formes de discriminations, et les violences sexistes et sexuelles.

Destinée à tous les élèves, elle est encadrée par un programme national qui entre en vigueur à la rentrée scolaire 2025.

L'éducation à la sexualité doit être mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, dans les établissements publics et dans les établissements privés sous contrat.

1. Principes éthiques et pédagogiques

Conformément aux principes du service public, l'éducation à la sexualité est mise en œuvre avec neutralité et dispense des informations objectives et des connaissances scientifiques en tenant compte des représentations des élèves afin de leur permettre de développer une réflexion dans des termes et sur des thématiques adaptés à leur âge. Elle s'inscrit dans le respect des principes et valeurs de la République, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle exige de la part des personnels de l'éducation nationale qui en ont la responsabilité et des intervenants extérieurs qui peuvent y contribuer une posture professionnelle adaptée et respectueuse des principes éthiques et pédagogiques suivants :

- garantir un climat de confiance par une posture ouverte, neutre et bienveillante, sans jugement ;
- encourager le respect de la parole de chacun durant la séance et en dehors ;
- respecter chaque individu, aussi bien dans sa prise de parole que dans son silence ;
- favoriser les échanges et la réflexion par des questionnements, sans imposer ses propres questions et réponses ;
- maintenir les échanges dans le cadre de ce qui peut être partagé publiquement, sans entrer dans le champ de la vie privée ou de l'expérience personnelle.

2. Pilotage de l'éducation à la sexualité

Au niveau des écoles et des établissements du second degré

Les directeurs et directrices d'école (en lien avec les inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale en charge de la circonscription) et les chefs d'établissement veillent à l'organisation et à la mise en œuvre d'au moins trois séances annuelles d'éducation à la sexualité, en garantissant les conditions de leur progressivité et leur bonne articulation avec les enseignements et avec les actions et projets éducatifs menés au sein de l'école ou de l'établissement (programme de lutte contre le harcèlement, actions en faveur de l'égalité filles-garçons, projet d'éducation à la citoyenneté au cycle 4, etc.). Dans les établissements du second degré, le chef d'établissement peut utilement prendre appui sur un référent, qui peut être le même que le référent égalité. Dans les circonscriptions du premier degré, ce rôle est dévolu à l'un des conseillers pédagogiques. Le rôle de ce référent est de développer une expertise et de conseiller les directeurs et chefs d'établissement pour l'organisation et la mise en œuvre des séances.

Afin de garantir la progressivité et la complémentarité de cet enseignement au cours de la scolarité, un projet pédagogique de mise en œuvre de l'éducation à la sexualité est construit dans le cadre des instances pédagogiques de l'école et de

l'établissement.

Les parents d'élèves sont informés des objectifs d'apprentissage annuels de cette éducation selon des modalités laissées à l'initiative de chaque école et établissement.

Au collège et au lycée, les modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité sont inscrites, au moins une fois par an, à l'ordre du jour du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (article L. 421-8 du Code de l'éducation). Il s'agit notamment de prévoir l'articulation des séances aux autres enseignements, de privilégier l'implication de l'ensemble des personnels et d'anticiper une préparation collégiale des séances.

Au niveau académique et départemental

Les équipes académiques de pilotage de l'éducation à la sexualité, pluricatégorielles et interdegrés, ont vocation à impulser des projets dans les écoles et établissements, à accompagner leur mise en œuvre, à concevoir un dispositif de sensibilisation et de formation au sein du programme académique de formation, à être un appui aux acteurs et à répondre à tout questionnement des personnels pédagogiques et éducatifs sur le sujet.

Elles participent à la diffusion des ressources nationales et outils à destination des personnels qui réalisent ces séances (notamment celles mises en ligne sur le portail Éduscol). Le dispositif académique de pilotage agit en lien avec les réseaux des référents égalité, des équipes de pilotage École promotrice de santé et des conseillers techniques sociaux et de santé. L'animation et la formation du réseau des équipes de pilotage éducation à la sexualité sont assurées par le bureau de la santé et de l'action sociale de la direction générale de l'enseignement scolaire, qui procède chaque année à une enquête de suivi de la mise en œuvre des séances d'éducation à la sexualité.

La politique d'éducation à la sexualité fait l'objet d'un suivi au sein des comités académiques d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement et de leur déclinaison départementale, dans le cadre de leur mission de pilotage des politiques éducatives. Ces instances peuvent procéder à une analyse des besoins du territoire pour faire émerger des priorités et réguler si besoin les formations et le recours en appui aux intervenants extérieurs. En fonction du diagnostic territorial et des besoins identifiés, l'éducation à la sexualité peut être une thématique des conventions de partenariat entre les rectorats et les agences régionales de santé.

La mise en œuvre effective de ces séances repose sur la mobilisation de la communauté éducative et le soutien apporté par toute la chaîne hiérarchique aux personnels qui les animent, notamment en cas de contestation d'enseignement. Chaque difficulté doit systématiquement faire l'objet d'un signalement. Tout agent qui se verrait menacé en raison de l'animation de ces séances doit être protégé par l'administration, en particulier par l'octroi de la protection fonctionnelle.

3. Mise en œuvre des séances spécifiques

L'éducation à la sexualité est adaptée à l'âge des élèves. C'est pourquoi elle se construit en deux étapes différenciées et complémentaires : une « éducation à la vie affective et relationnelle » pour l'école primaire et une « éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité » pour le collège et le lycée.

Dans le premier degré, le programme est mis en œuvre selon une organisation laissée à l'initiative du professeur de la classe, selon les modalités collectivement construites en conseil des maîtres ou conseil de cycle.

Dans le second degré, afin de préserver le temps nécessaire aux séances, il est possible d'identifier des créneaux dédiés dans l'emploi du temps des élèves dès sa conception ou de les aménager au fil de l'année. Des séances de deux heures sont recommandées. Les objectifs d'apprentissage de ces séances spécifiques sont déclinés dans le programme. Ces séances sont complétées par des temps intégrés aux séances disciplinaires en cohérence avec les programmes d'enseignement. Comme pour les autres enseignements, les professeurs ont la responsabilité première de ces séances. Chaque fois que cela est possible, elles sont mises en œuvre en co-responsabilité avec les personnels éducatifs, sociaux et de santé de l'éducation nationale, qui jouent un rôle essentiel par leur expertise propre.

Lors de la conception et de l'animation des séances, une attention particulière est accordée aux élèves en situation de handicap, afin de les inclure dans le travail collectif et de prendre en considération leurs besoins spécifiques.

En complément des séances collectives d'éducation à la sexualité, les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent proposer aux élèves qui en auraient besoin des consultations individuelles. Ces consultations peuvent en effet contribuer au repérage et à la prévention des violences sexuelles.

4. Contribution des partenaires extérieurs et des associations dans le second degré

Des partenaires extérieurs, ainsi que des associations spécialisées dont les compétences sont dûment reconnues et agréées, peuvent être associés aux personnels de l'éducation nationale responsables de ces séances, dans les conditions prévues par l'article D. 551-6 du Code de l'éducation. L'intervention d'associations agréées et d'institutions partenaires, lorsqu'elle a lieu, est systématiquement anticipée et coordonnée. Pour plus de cohérence et d'efficacité, ces interventions font l'objet d'une préparation en amont avec les membres de l'équipe éducative et sont construites en lien avec les enseignements.

En cas d'intervention d'un partenaire extérieur institutionnel ou associatif, les interventions sont toujours assurées par un binôme comprenant obligatoirement un personnel de l'éducation nationale. Elles se déroulent conjointement sous la responsabilité pédagogique d'un membre de l'équipe éducative (professeur, conseiller principal d'éducation, infirmier, assistant de service social, médecin, psychologue de l'éducation nationale, etc.) et sous la responsabilité du chef d'établissement. Pour chaque association, les interventions s'inscrivent exclusivement dans les champs de compétence identifiés dans leur dossier d'agrément et sont dispensées aux élèves des niveaux de classe ciblés dans les programmes pour ces notions.

Les intervenants extérieurs respectent la nature proprement scolaire de cette éducation, sans jamais l'instrumentaliser, en s'abstenant de tout militantisme ou prosélytisme et en promouvant le respect et l'égalité, selon les principes éthiques et pédagogiques énoncés ci-dessus au point 1.

La présente circulaire annule et remplace la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018 et celle du 30 septembre 2022.

Pour la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal

Mobilité

Opérations de mobilité des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) – Rentrée scolaire 2025

NOR : MEND2500451N

→ Note de service du 15-1-2025

MENESR – DE SE 2-2

Texte adressé aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice
Réf. : lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (BOENJS spécial n° 5 du 31 octobre 2024), notamment annexe 3

En complément des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, la présente note vise à vous préciser **les modalités techniques et le calendrier de la mobilité des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) au titre de la rentrée scolaire 2025**, et la date prévisionnelle de publication des résultats. Ces informations concernent l'ensemble des IA-IPR et des IEN quelles que soient leur spécialité et leur position administrative actuelle.

Les opérations de mobilité se déroulent lors d'une phase unique.

Vous trouverez ci-après les informations suivantes :

- I. Élaboration de la demande de mobilité et repères calendaires
- II. Formulation des vœux
- III. Recrutement pour les postes à profil vacants (hors collectivités d'outre-mer)
- IV. Mobilité vers les collectivités d'outre-mer (COM)
- V. Situations particulières
- VI. Communication des résultats

I. Élaboration de la demande de mobilité et repères calendaires

1.1. Saisie en ligne des candidatures

Vous devez **saisir votre candidature en ligne dans Colibris – Mon portail RH** (ex-Portail agent) accessible sur le site <https://portail.agent.phm.education.gouv.fr>.

La connexion à Colibris – Mon portail RH est également possible via les Portails Arena ou Pléiade.

La saisie des candidatures sera ouverte du 10 février 2025 au 3 mars 2025 inclus, date impérative.

Lors de la saisie de votre demande de mobilité dans Colibris – Mon portail RH, **vous devez impérativement vérifier tous les éléments matériels et juridiques** qui constituent le fondement de votre demande (date d'entrée dans le corps, dans le poste actuel, situation familiale, etc.).

Vous devrez signaler les anomalies que vous aurez éventuellement relevées, par courriel, auprès de votre gestionnaire académique **du 10 février au 17 février 2025**.

Une plateforme d'**assistance technique** sera ouverte afin de vous accompagner dans votre démarche.

Vous pouvez la contacter par courriel à : sirh-assistance-agent@ac-toulouse.fr.

En sus de la saisie sur le portail, les IEN des spécialités enseignement du premier degré et information et orientation affectés en académie doivent adresser leur demande de mobilité **à leur Dasein** qui y portera un avis motivé, avant de la transmettre au recteur pour un second avis motivé.

Pour cette transmission, les agents peuvent télécharger leur dossier de mobilité depuis Colibris – Mon portail RH ou utiliser l'annexe 2 de la présente note.

Cas particulier : impossibilité d'accès à Colibris – Mon portail RH

À titre très exceptionnel, si vous rencontrez une impossibilité matérielle pour saisir votre candidature sur Colibris – Mon portail RH, il vous faudra compléter la fiche de vœux d'affectation (annexe 1 ou 2), joindre les pièces justificatives nécessaires et adresser votre demande par courriel, au plus tard le 3 mars 2025 (date impérative), au bureau des personnels d'inspection (cf. adresse électronique indiquée dans la fiche de vœux) en plaçant en copie, le cas échéant, votre rectorat ou vice-rectorat d'affectation.

1.2. Motif de la demande et pièces justificatives

Votre demande de mobilité ne peut comporter qu'un **seul motif** pour la totalité des vœux formulés qui doivent donc être en cohérence avec le motif invoqué.

Vous devez **déposer en ligne toutes les pièces justificatives** à l'appui de votre demande.

Vous êtes invités à consulter attentivement l'annexe 3 (paragraphe 2.3 et 2.4) des lignes directrices de gestion

ministérielles relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. **Les différentes situations particulières y sont exposées ainsi que les justificatifs qu'il est impératif de transmettre** (rapprochement de conjoints, personnes en situation de handicap, mesures de carte scolaire, etc.).

Rapprochement de conjoints

Dans le cas d'une demande au motif d'un rapprochement de conjoint, le premier vœu que vous formulez doit impérativement inclure la résidence professionnelle de votre conjoint, avant d'éventuels autres vœux sur des zones géographiques limitrophes. Les demandes de dérogation à ce principe seront étudiées au cas par cas et devront être dûment justifiées.

Pour les IEN du premier degré, le premier vœu incluant la résidence professionnelle du conjoint peut être de niveau circonscription, départemental (toutes les circonscriptions du département) ou académique (toutes les circonscriptions de l'académie). Si le premier vœu est formulé au niveau d'une circonscription, celle-ci doit inclure la commune de résidence professionnelle du conjoint ou correspondre à une circonscription limitrophe.

Dans tous les cas, **les IEN du premier degré en rapprochement de conjoint doivent obligatoirement formuler un vœu départemental** correspondant à la résidence professionnelle du conjoint.

Personnes en situation de handicap

En sus de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, vous devez fournir un justificatif du médecin conseiller technique ou du médecin du travail attestant que la mutation sollicitée serait de nature à améliorer vos conditions de vie.

Centre des intérêts matériels et moraux (CIMM)

Un centre des intérêts matériels et moraux est défini comme la situation spécifique des fonctionnaires de l'État ayant leurs intérêts matériels et moraux dans l'un des cinq départements ou des cinq collectivités d'outre-mer au sens respectivement des articles 73 et 74 de la Constitution, ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie.

En application de la circulaire interministérielle du 2 août 2023 relative à la mise en œuvre des critères liés aux centres des intérêts matériels et moraux pour la prise en compte des congés bonifiés dans les trois fonctions publiques et pour la mobilité des fonctionnaires de l'État dans les territoires d'outre-mer, **vous n'avez pas à produire à nouveau de justificatifs attestant d'un CIMM si celui-ci vous a été reconnu à l'occasion d'une demande de mobilité précédente et que sa reconnaissance s'est appuyée sur au moins trois critères d'appréciation « irréversibles »** tels que, notamment, votre lieu de naissance, le lieu de naissance de vos enfants, le lieu de sépulture de vos parents les plus proches, le lieu où vous et/ou vos enfants avez effectué vos études, le lieu de votre résidence avant l'entrée dans l'administration et le lieu de naissance de vos ascendants. **Dans ce cas, le bénéfice d'un CIMM vous est attribué sans limitation de durée** et sera pris en compte pour la présente campagne de mobilité.

Si un CIMM vous a été reconnu principalement au titre de critères « réversibles » (lieu de résidence de vos parents et des autres membres de votre famille, lieu d'implantation des biens dont vous êtes propriétaire, paiement d'impôts, détention de comptes bancaires, inscription sur une liste électorale, postes occupés antérieurement, fréquence des séjours dans le territoire concerné, etc.), **son bénéfice est maintenu pendant une durée de six ans** à compter de la campagne concernée, mais il vous est demandé de **joindre une déclaration sur l'honneur** indiquant que votre situation reste inchangée. Si celle-ci a changé, il vous appartient de produire tous les éléments nouveaux permettant de confirmer la reconnaissance du CIMM. Des vérifications peuvent être faites par l'administration pour s'assurer que les critères sont toujours effectifs.

Les IEN du premier degré sollicitant une mobilité au titre du centre des intérêts matériels et moraux peuvent faire des vœux précis (circonscriptions) mais **doivent obligatoirement formuler le vœu « académie »**.

Le bureau des personnels d'inspection se tient à la disposition des inspecteurs concernés pour toute question sur la reconnaissance de leur CIMM.

II. Formulation des vœux

Pour les IA-IPR, le nombre de vœux est limité à **cinq**.

Pour les IEN, le nombre de vœux est limité à **six** dans chaque spécialité de poste.

Lors de l'examen des demandes de mobilité, seuls sont pris en compte les vœux exprimés conformément aux règles énoncées dans l'annexe 3 (notice explicative relative aux vœux de mobilité).

La liste indicative des postes vacants pour la prochaine rentrée scolaire sera publiée le 10 février 2025 sur Colibris – Mon portail RH et sur le site Internet du ministère (rubriques Métiers et ressources humaines > Encadrement > Construire sa carrière > Carrière des personnels d'inspection – en savoir plus) : <https://www.education.gouv.fr/carriere-des-personnels-d-inspection-2666>.

Les éventuelles mises à jour de cette liste seront publiées uniquement sur le site Internet.

Point d'attention :

Tout poste étant susceptible de devenir vacant au cours de la mobilité, vous êtes invités à ne pas limiter vos vœux aux seuls postes déclarés vacants et à formuler au moins un vœu large, selon votre projet de mobilité, particulièrement dans le premier degré.

Les différentes formulations de vœux possibles sont les suivantes :

IA-IPR :
2 formulations possibles

- un poste dans une académie (vœu sur un poste précis)
- tout poste sur la France entière (vœu large national, y compris départements et régions d'outre-mer – Drom)

<p>IEN spécialité enseignement du premier degré : 4 formulations possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • une circonscription du premier degré en particulier (vœu sur un poste précis appelé « établissement ») • tout poste relevant d'un même département (vœu large départemental) • tout poste relevant d'une même académie (vœu large académique) • tout poste sur la France entière (vœu large national y compris Drom)
<p>IEN spécialités enseignement technique et enseignement général : 2 formulations possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • un poste dans une académie (vœu sur un poste précis) • tout poste sur la France entière (vœu large national, y compris Drom)
<p>IEN spécialité information et orientation : 3 formulations possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • un poste en direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) (vœu sur un poste précis) • tout poste relevant d'une même académie (vœu large académique) • tout poste sur la France entière (vœu large national y compris Drom)

III. Recrutement pour les postes à profil vacants (hors collectivités d'outre-mer)

Le recrutement sur les postes à profil vacants à la rentrée scolaire 2025 (exemples : IEN ASH/école inclusive, IEN préélémentaire, conseiller/délégué auprès du recteur hors emploi fonctionnel, etc.) est réalisé selon une procédure particulière.

Les fiches de poste sont publiées sur le site interministériel **Choisir le service public** à partir du **10 février 2025** : <https://choisirleservicepublic.gouv.fr/>.

Si vous souhaitez candidater, vous devez suivre la procédure indiquée dans la fiche de poste et **saisir également les vœux correspondants dans Colibris – Mon portail RH au plus tard le 3 mars 2025**.

Après les résultats de la mobilité, les postes à profil restés vacants ou libérés par la mobilité seront publiés sur le site Choisir le service public.

IV. Mobilité vers les collectivités d'outre-mer (COM)

Si vous souhaitez candidater sur les postes situés dans les **COM** (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna), vous devrez répondre à l'appel à candidature qui se fait par voie de publication des fiches de poste sur le site **Choisir le service public** <https://choisirleservicepublic.gouv.fr/> dès le 6 février 2025.

En parallèle, vous devez saisir vos vœux dans Colibris – Mon portail RH **au plus tard le 3 mars 2025**.

Vous pourrez éventuellement être conviés à un entretien avec le vice-recteur et les représentants du gouvernement local.

V. Situations particulières

Si vous souhaitez être réintégrés à la rentrée scolaire 2025, notamment après un détachement, vous devez formuler des vœux dans le cadre de cette campagne. Il est rappelé qu'il n'existe pas de droit à réintégration dans votre dernière académie d'exercice. Dès lors, vous êtes invités à formuler des vœux larges, une affectation hors vœux ne pouvant être exclue en cas de vœux trop restreints.

À l'issue de leur séjour, les inspecteurs exerçant dans une collectivité d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna) doivent participer aux opérations du mouvement décrites ci-dessus pour une affectation à la rentrée scolaire 2025.

Les agents souhaitant changer de spécialité doivent obligatoirement formuler cette demande dans Colibris – Mon portail RH pendant la période de saisie des vœux et y joindre un courrier motivant leur demande.

L'obtention d'un vœu sur un poste à profil ou au sein d'une collectivité d'outre-mer prime sur tout autre vœu.

Enfin, le ministère préconise pour tous les personnels d'encadrement une stabilité sur poste de trois ans. Cette durée peut être raccourcie dans certaines situations, particulièrement celles qui relèvent de priorités légales. S'agissant des inspecteurs stagiaires en 2024-2025, une mobilité sans priorité légale ne sera pas favorisée.

VI. Communication des résultats

Vous pourrez consulter les résultats de votre demande de mobilité sur Colibris – Mon portail RH le **16 avril 2025**.

Les arrêtés d'affectation vous seront ultérieurement notifiés sur ce même portail.

Les mutations prendront effet au 1^{er} septembre 2025 (hors cas particulier en COM).

Les candidats à la mobilité s'engagent à rejoindre l'affectation obtenue dès lors que celle-ci correspond à l'un des vœux formulés.

Pour la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Le directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint,
Raphaël Muller

Annexe(s)

- ☐ [Annexe 1 – Fiche de vœux pour la mobilité des IA-IPR – Rentrée scolaire 2025](#)
- ☐ [Annexe 2 – Fiche de vœux pour la mobilité des IEN – Rentrée scolaire 2025](#)
- ☐ [Annexe 3 – Notice explicative relative aux vœux de mobilité pour les IEN](#)

Annexe 1 – Fiche de vœux pour la mobilité des IA-IPR – Rentrée scolaire 2025

Civilité : <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M. Nom d'usage : Prénoms : Date et lieu de naissance :	Situation familiale : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) Nombre d'enfants à charge et âge :
Adresse personnelle : Courriel : N° de téléphone :	Profession du conjoint : (si fonctionnaire, préciser le corps) Résidence personnelle du conjoint : Résidence professionnelle du conjoint :
Spécialité : Date de recrutement : Statut : <input type="checkbox"/> Titulaire <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Détaché(e)	Académie d'affectation actuelle : Date d'affectation :
<p>Vœux académiques (ces vœux sont formulés à titre indicatif) :</p> <p>①..... ④.....</p> <p>②..... ⑤.....</p> <p>③.....</p> <p>Motif de la demande, joindre IMPÉRATIVEMENT en annexe la copie des pièces justificatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> rapprochement de conjoint (précision du nom, des fonctions et du lieu d'exercice du conjoint ou du partenaire de Pacs, copie du livret de famille, justificatif administratif du Pacs, du dernier avis d'imposition commune, justificatif de son employeur ou de France Travail) ; <input type="checkbox"/> situation de handicap (attestation de la maison départementale des personnes handicapées et justificatif du médecin conseiller technique attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie) ; <input type="checkbox"/> centre des intérêts matériels et moraux (voir note de service mobilité) ; <input type="checkbox"/> réintégration ; <input type="checkbox"/> convenances personnelles (si autre motif, précisez :). <p>Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à accepter tout poste correspondant à l'un de mes vœux.</p> <p>Date : Signature :</p>	

Avis du supérieur hiérarchique (en cas d'avis défavorable, expliciter les raisons de manière circonstanciée) :

Favorable

Défavorable

Observations :

Date :

Signature :

Fiche à retourner au plus tard le tard le 3 mars 2025 au bureau DE SE 2-2 :
gestion-ia-ipr@education.gouv.fr
avec copie au rectorat ou vice-rectorat pour les agents affectés en académie ou en COM.

Annexe 2 – Fiche de vœux pour la mobilité des IEN – Rentrée scolaire 2025

Civilité : <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M. Nom d'usage : Prénoms : Date et lieu de naissance :	Situation familiale : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) Nombre d'enfants à charge et âge :
Adresse personnelle : Courriel : N° de téléphone :	Profession du conjoint : (si fonctionnaire, préciser le corps) Résidence personnelle du conjoint : Résidence professionnelle du conjoint :
<u>Spécialité :</u> <input type="checkbox"/> Premier degré <input type="checkbox"/> Information-orientation <input type="checkbox"/> Enseignement technique ou enseignement général Option : Date de recrutement : Statut : <input type="checkbox"/> Titulaire <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Détaché(e)	<u>Affectation actuelle</u> Académie : Département : Établissement d'affectation (Rectorat, DSDEN, Circonscription) : Spécialité de poste et option : Date d'affectation :

Vœux de mutation (ces vœux sont formulés à titre indicatif) :

Il est impératif de vous référer à la note de service ainsi qu'à l'annexe 3 (notice explicative relative aux vœux de mutation) afin de renseigner valablement les informations demandées.

Vœu	Spécialité de poste	Académie	Code département	Libellé établissement d'affectation	Code USI
1					
2					
3					
4					
5					
6					

Motif de la demande, joindre **IMPÉRATIVEMENT** en annexe la copie des pièces justificatives :

- rapprochement de conjoint** (précision du nom, des fonctions et du lieu d'exercice du conjoint ou du partenaire de Pacs, copie du livret de famille, justificatif administratif du Pacs, du dernier avis d'imposition commune, justificatif de son employeur ou de France Travail) ;
- situation de handicap** (attestation de la maison départementale des personnes handicapées et justificatif du médecin conseiller technique attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie) ;
- centre des intérêts matériels et moraux** (voir note de service mobilité) ;
- réintégration** ;
- convenances personnelles** (si autre motif, précisez :).

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à accepter tout poste correspondant à l'un de mes vœux.

Date :

Signature :

Avis du supérieur hiérarchique (en cas d'avis défavorable, expliciter les raisons de manière circonstanciée) :

Avis motivé du directeur académique des services de l'éducation nationale

Favorable

Défavorable

Motivation de l'avis :

Date :

Signature :

Avis motivé du recteur d'académie

Favorable

Défavorable

Motivation de l'avis :

Date :

Signature :

Fiche à retourner au plus tard le 3 mars 2025 au bureau DE SE 2-2 :
ienpremiersecondegre@education.gouv.fr
avec copie au rectorat ou vice-rectorat pour les agents affectés en académie ou en COM.

Annexe 3 – Notice explicative relative aux vœux de mobilité pour les IEN

1) Choix de la spécialité de poste

Vous pouvez effectuer jusqu'à **6 vœux** dans chaque spécialité/option de poste.

Spécialités	Options de poste à sélectionner dans le portail Agent
Enseignement du premier degré <i>(il convient de se reporter à la liste des postes publiée sur le site Internet ministériel pour consulter l'option de chaque poste et la saisir correctement dans Colibris – mon portail RH)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • circonscription du premier degré • circonscription du premier degré et ASH • IEN adaptation scolaire et handicap • IEN préélémentaire • circonscription du premier degré et préélémentaire • circonscription du premier degré et REP • circonscription du premier degré et langue régionale • IEN adjoint au Dasen • IEN conseiller technique adaptation scolaire et handicap • IEN conseiller technique préélémentaire
Information et orientation (IO)	information et orientation
Enseignement technique (ET)	économie et gestion
	économie et gestion administrative et financière
	sciences et techniques industrielles
	sciences et techniques industrielles design et métiers d'art
	sciences biologiques et sciences sociales appliquées
	formation continue
Enseignement général (EG)	lettres-langue vivante anglais
	lettres-langue vivante allemand
	lettres-langue vivante espagnol
	lettres-histoire-géographie, dominante lettres
	lettres-histoire-géographie, dominante histoire-géographie
	mathématiques-physique chimie

Les vœux sur les spécialités enseignement technique et enseignement général doivent correspondre à la spécialité de recrutement de l'IEN, sauf demande de changement de spécialité (cf. § 4 de la note de service).

2) Choix de l'académie, du code département et de l'établissement d'affectation

Vous trouverez ci-après la liste des académies et des codes départements à utiliser.

Vous trouverez également en fonction de la spécialité choisie (enseignement du premier degré, information et orientation, enseignement technique, enseignement général) des exemples de formulation de vœux.

Académies	Code	Département	Code	Département	Code	Département
Aix-Marseille	1	Ain	45	Loiret	89	Yonne
Amiens	2	Aisne	46	Lot	90	Territoire de Belfort
Besançon	3	Allier	47	Lot-et-Garonne	91	Essonne
Bordeaux	4	Alpes-de-Haute-Provence	48	Lozère	92	Hauts-de-Seine
Clermont-Ferrand	5	Hautes-Alpes	49	Maine-et-Loire	93	Seine-Saint-Denis
Corse	6	Alpes-Maritimes	50	Manche	94	Val-de-Marne
Créteil	7	Ardèche	51	Marne	95	Val-d'Oise
Dijon	8	Ardennes	52	Haute-Marne	2a	Corse-du-Sud
Grenoble	9	Ariège	53	Mayenne	2b	Haute-Corse
Guadeloupe	10	Aube	54	Meurthe-et-Moselle	971	Guadeloupe
Guyane	11	Aude	55	Meuse	972	Martinique
Lille	12	Aveyron	56	Morbihan	973	Guyane
Limoges	13	Bouches-du-Rhône	57	Moselle	974	La Réunion
Lyon	14	Calvados	58	Nièvre	976	Mayotte
Martinique	15	Cantal	59	Nord		
Mayotte	16	Charente	60	Oise		
Montpellier	17	Charente-Maritime	61	Orne		
Nancy-Metz	18	Cher	62	Pas-de-Calais		
Nantes	19	Corrèze	63	Puy-de-Dôme		
Nice	20	Corse	64	Pyrénées-Atlantiques		
Normandie	21	Côte-d'Or	65	Hauts-Pyrénées		
Orléans-Tours	22	Côtes-d'Armor	66	Pyrénées-Orientales		
Paris	23	Creuse	67	Bas-Rhin		
Poitiers	24	Dordogne	68	Haut-Rhin		
Reims	25	Doubs	69	Rhône		
Rennes	26	Drôme	70	Haute-Saône		
La Réunion	27	Eure	71	Saône-et-Loire		
Strasbourg	28	Eure-et-Loir	72	Sarthe		
Toulouse	29	Finistère	73	Savoie		
Versailles	30	Gard	74	Haute-Savoie		
	31	Haute-Garonne	75	Paris		
	32	Gers	76	Seine-Maritime		
	33	Gironde	77	Seine-et-Marne		
	34	Hérault	78	Yvelines		
	35	Ille-et-Vilaine	79	Deux-Sèvres		
	36	Indre	80	Somme		
	37	Indre-et-Loire	81	Tarn		
	38	Isère	82	Tarn-et-Garonne		
	39	Jura	83	Var		
	40	Landes	84	Vaucluse		
	41	Loir-et-Cher	85	Vendée		
	42	Loire	86	Vienne		
	43	Haute-Loire	87	Haute-Vienne		
	44	Loire-Atlantique	88	Vosges		

Il est possible d'effectuer différents types de vœux : vœu à l'échelon académique, vœu à l'échelon départemental et vœu sur un poste particulier. En fonction du type de vœu, il est nécessaire de renseigner les colonnes suivantes :

- vœu à l'échelon académique : Spécialité de poste/Académie
- vœu à l'échelon départemental : Spécialité de poste/Académie/Code département
- vœu sur un poste particulier : Spécialité de poste/Académie/Code département/Libellé établissement affectation / code USI (7 chiffres, 1 lettre). **Le code USI est indispensable pour la prise en compte du vœu exprimé.**

Pour vous aider à trouver le libellé d'un établissement et du code USI correspondant, vous pouvez vous référer au site http://www.education.gouv.fr/acce_public/index.php, en cliquant sur « Recherche avancée » et en remplissant les items « Localisation » et « Nature ».

▪ Exemple de formulation des vœux pour la spécialité enseignement du premier degré

Vœu	Spécialité de poste	Académie	Code département	Libellé établissement d'affectation (rectorat, DSDEN, circonscription)	Code USI	Type de vœu
1	1D	Bordeaux	33	Arcachon Nord	0333037X	Poste précis
2	ASH	Clermont-Ferrand	63	Rectorat (conseiller technique de recteur ASH)	0630081W	Poste précis
3	PREEL	Nice	6	DSDEN (Alpes-Maritimes préélémentaire)	0069999L	Poste précis
4	1D	Guadeloupe	971	Abymes 1	9710934N	Poste précis
5	1D	Bordeaux	33			Échelon départemental
6	1D	Bordeaux				Échelon académique

▪ Exemple de formulation des vœux pour la spécialité information et orientation

Vœu	Spécialité de poste	Académie	Code département	Libellé établissement d'affectation (rectorat, DSDEN, Dronisep-Onisep)	Code USI	Type de vœu
1	IO	Paris		Rectorat	0753291V	Poste précis
2	IO	La Réunion		Rectorat	9740049K	Poste précis
3	IO	Versailles	78	DSDEN	0789999V	Poste précis
4	IO	Créteil	77	DSDEN	0779999A	Poste précis
5	IO	Créteil	93	DSDEN	0939999N	Poste précis
6	IO	Créteil				Échelon académique

▪ Exemple de formulation des vœux pour les spécialités enseignement technique et enseignement général

Vœu	Spécialité de poste	Académie	Code département	Libellé établissement d'affectation (rectorat)	Code USI	Type de vœu
1	Éco-gest	Nantes		Rectorat	0440087F	Poste précis
2	Éco-gest	Rouen		Rectorat	0760150A	Poste précis
3	Éco-gest AF	Limoges		Rectorat	0870059S	Poste précis
4	Éco-gest	Besançon		Rectorat	0250069P	Poste précis

5	Éco-gest	Aix-Marseille				Échelon académique
6	Éco-gest	La Réunion				Échelon académique

IMPORTANT : Il n'est pas possible d'effectuer un vœu à l'échelon départemental pour les spécialités enseignement technique ni enseignement général.

Dans le premier degré, un vœu large ne peut concerner que la spécialité circonscription du premier degré et non les spécialités de postes à profil (ASH, préélémentaire, etc.).

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Corse au sein de l'université de Corse-Pasquale Paoli

NOR : MENS2502110A

→ Arrêté du 5-2-2025

MENESR – DGESIP A1-3

Par arrêté de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 5 février 2025, Thierry Antoine-Santoni, maître de conférences, est nommé en qualité de directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Corse au sein de l'université de Corse-Pasquale Paoli pour une période de cinq ans.

Conseils, comités, commissions

Nomination au comité ministériel d'audit interne des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des sports, de la jeunesse et de la vie associative

NOR : MENI2502148S

→ Décision du 14-1-2025

MENESR – MSJVA – IGÉSR

Par décision de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la vie associative et du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 14 janvier 2025, sont nommées, pour une durée de trois ans, membres du comité ministériel d'audit interne des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, au titre du 4° du II de l'article 1^{er} du décret n° 2012-567 du 24 avril 2012 modifié relatif au contrôle et à l'audit internes des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les personnalités qualifiées suivantes :

- Valérie Bincteux, cadre supérieur de santé, agence générale des équipements et produits de santé, assistance publique-hôpitaux de Paris ;
- Stéphane Denéchau, inspecteur général à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, section audits, inspection et transformation de l'action publique ;
- Stéphane Ducatez, directeur général adjoint de France Travail ;
- Pascale Dugos, inspectrice générale des finances ;
- Romain Peray, inspecteur général de la justice, responsable ministériel de la fonction d'audit interne et de la mission ministérielle d'audit interne.

Pascale Dugos est désignée vice-présidente du comité pour la durée de son mandat, en succession de Philippe de Saint Martin.